

FICHIER SDY81B20

ZONED / NON-CONDENSEE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Partie 1

- Section 1 Information sur les chiffres
- Section 2 Information générale du fichier
- Section 3 Énoncé de déclaration PL/1
- Section 4 Image détaillée d'un enregistrement

Partie 2

- Section A Contenu du fichier
- Section B Séquence des fichiers et définitions géographiques
 - 1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981
 - 2) Définitions géographiques
- Section C Présentation des régions géographiques
- Section D Renseignements supplémentaires
 - Confidentialité et arrondissement aléatoire
 - Échantillonnage et pondération
 - Qualité des données
 - Produits géographiques de référence
 - Produits de référence
- Section E Notes spéciales

INTRODUCTION

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT SUR BANDE MAGNÉTIQUE

Cette documentation est divisée en deux parties.

La partie 1 est disponible pour tous les fichiers sur bande produits à partir des microdonnées du recensement en utilisant le système d'extraction STATPAK.

La partie 2 est disponible seulement pour les fichiers des bandes sommaires du recensement et pour les requêtes spéciales sur bande qui sont produites par la Section du service-clients.

Partie 1

Introduction

Dans la documentation suivante, chacun des tableaux est identifié par l'expression "matrice de données" de même que chacune des caractéristiques ou variables telles l'âge, le sexe, etc., sont associées aux termes dimension ou indice. Chaque dimension est associée à plusieurs entrées; par exemple, la dimension sexe est associée aux entrées hommes, femmes, total.

La partie 1 est composée de quatre sections

La section 1 indique:

- que chaque matrice de données a un titre associé au nom de la matrice. Ce dernier est un code mnémorique ayant jusqu'à huit caractères. La documentation se réfère habituellement à un tableau à l'aide du code mnémorique;
- le nombre total de cellules de données d'une matrice;
- la plus grande valeur absolue de toute cellule de la matrice qui peut être utilisée pour la validation des données et à des fins de programmation.

Remarques:

Les cellules contiennent soit des valeurs intégrales soit des valeurs décimales. Le point décimal est virtuel.

En cas de dépassement de capacité dans une cellule, un message est imprimé dans la première section et à l'arrêt du programme, les autres sections peuvent ne pas être (ou être partiellement) imprimées.

La section 2 indique:

- l'information générale permettant le traitement informatique du fichier.

Lorsque nécessaire, une matrice peut être écrite sur plus d'un enregistrement logique. Dans ce cas, l'ordre dans lequel la matrice est divisée selon sa ou ses dimension(s) et effectivement écrite sur la bande magnétique est identifiée.

La section 3 présente:

- l'énoncé de déclaration PL/1 - cet énoncé devrait surtout intéresser les utilisateurs qui désirent comprendre comment une matrice à plusieurs dimensions (par ex., l'âge selon le sexe et l'état matrimonial est une matrice à trois dimensions) est disposée dans un enregistrement linéaire séquentiel sur bande magnétique.

Chaque enregistrement logique débute par 52 caractères d'identification géographique (voir la section B). Dans le cas d'une matrice qui est divisée puis écrite en plusieurs enregistrements sur bande, l'identification des régions est suivie de l'identification de la ou des sous-matrice(s) ainsi que par le nom et la taille de la matrice. Puis viennent les entrées pour chaque dimension (indice) de la matrice.

La section 4 présente:

- l'image détaillée d'un enregistrement du fichier;
- la partie identification qui est la même que dans l'énoncé de déclaration PL/1 (voir section 3);
- le contenu de chaque cellule ou zone associée au nom de la matrice auquel elle appartient, le format, la première et la dernière position de chaque zone de l'enregistrement, le nombre de multipléts (1 multipléte = 8 bits = 1 ou 2 chiffres ou 1 caractère selon le format), la précision ou le nombre de chiffres emmagasinés ainsi que l'échelle lorsque c'est le cas, indiquant le nombre de décimales après le point. (Nota: Le point décimal est virtuel - non écrit sur bande.)

Partie 2:

La section A présente:

- le titre des tableaux;
- les légendes (entrées ou niveaux de regroupement associés à chaque variable, par ex., sexe (3): hommes, femmes, total).

Nota: Cette section est disponible seulement avec la documentation des bandes sommaires du recensement.

La section B présente:

- la séquence des fichiers et les définitions complètes de tous les codes géographiques qui existent sur le fichier.

La section C présente:

- la structure géographique des fichiers des bandes sommaires et des microfiches pour chaque série produite aux termes du recensement de 1981.

La section D présente:

- une brève description de la méthodologie statistique et de la méthode pour assurer la confidentialité utilisée dans l'extraction des données de la base de microdonnées du recensement;
- une liste des manuels de référence qui offrent des renseignements plus détaillés sur quelques-uns des sujets brièvement décrits dans cette documentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

DIVISION CANSIM
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0Z8
Tél.: (613) 995-0097
995-7406

Note spéciale: Signe positif ou négatif

Si l'enregistrement des caractères est en format condensé, les quatre (4) derniers bits du dernier multiplet de la case de données contiennent le signe.

Si l'enregistrement des caractères est en format numérique (externe), le premier multiplet de la case de données contient le signe.

La section E présente:

- des renseignements sur la géographie ou les variables qui sont nécessaires pour interpréter les données.

SECTION 1

INFORMATION SUR LES CHIFFRES

Nom du fichier: SDY81B20

Valeur absolue la plus grande: 169,187,611

SECTION 2

INFORMATION GÉNÉRALE DU FICHIER

Format: NON-CONDENSÉ

Le nom du fichier est: SDY81B20

L'information relative à la disposition des données est:

Le format des enregistrements	=	<u>FB</u>
Longueur d'un enregistrement	=	<u>1,924</u>
Identification géographique	=	<u>52</u>
Longueur totale des cellules de données	=	<u>1,872</u>
La taille d'un bloc	=	<u>11,544</u>
Nombre de cellules pour un enregistrement	=	<u>156</u>
Nombre total d'enregistrements écrits	=	<u>4,842</u>

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

DCL 1 SDY81B20

5 R CHAR(1)
 5 P CHAR(1)
 5 CD CHAR(2)
 5 CSDGC CHAR(3)
 5 CSDS CHAR(1)
 5 CSDT CHAR(2)
 5 CCSGC CHAR(3)
 5 CA CHAR(3)
 5 CASL CHAR(1)
 5 CSDN CHAR(28)
 5 FILL1 CHAR(7)
 5 SDY81B21 (9, 4) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL
- 2 SANS REVENU
- 3 MOINS DE \$5000
- 4 \$5000 - \$99999
- 5 \$10000 - \$14999
- 6 \$15000 - \$19999
- 7 \$20000 - \$24999
- 8 \$25000 - \$34999
- 9 \$35000 ET PLUS

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 NOMBRE
- 2 REPARTITION EN POURCENTAGE
- 3 REVENU AGREGE
- 4 REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE

5 SDY81B22 (10, 3) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL
- 2 SANS REVENU
- 3 MOINS DE \$5000
- 4 \$5000 - 9999
- 5 \$10000 - 14999
- 6 \$15000 - 19999
- 7 \$20000 - 24999
- 8 \$25000 - 34999
- 9 \$35000 ET PLUS
- 10 REVENU MOYEN

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOUTES LES FAMILLES
- 2 REVENU D'EMPLOI

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

3 AUTRE REVENU

5 SDY81B23 (6, 2) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOUTES LES SOURCES
- 2 REMUNERATION
- 3 REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME
- 4 REVENU D'EMPLOI
- 5 TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
- 6 REVENU DIVERS

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 NOMBRE
- 2 REVENU MOYEN

5 SDY81B24 (7, 2) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL 15 ANS ET PLUS
- 2 15-24 ANS
- 3 25-34 ANS
- 4 35-44 ANS
- 5 45-54 ANS
- 6 55-64 ANS

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

7 65 ANS ET PLUS

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 NOMBRE
- 2 REVENU MOYEN

5 SDY81B25 (7, 2) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL
- 2 N'AYANT PAS ATTEINT LA 9E ANNEE
- 3 9E-13E ANNEE SANS CERT D'ETUDES SECOND
- 4 9E-13E ANNEE AVEC CERT D'ETUDES SECOND
- 5 CERT OU DIP ECOLE METIERS AUTRES NON UNIV
- 6 ETUDES UNIVERSITAIRES PARTIELLES
- 7 GRADE UNIVERSITAIRE

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 NOMBRE
- 2 REVENU MOYEN

5 SDY81B26 (10, 5) PICTURE 'S(11)9V(2)9' ;

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL
- 2 SANS REVENU

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

- 3 MOINS DE \$5000
- 4 \$5000 - 9999
- 5 \$10000 - 14999
- 6 \$15000 - 19999
- 7 \$20000 - 24999
- 8 \$25000 - 34999
- 9 \$35000 ET PLUS
- 10 REVENU MOYEN

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DECRPTION

- 1 TOTAL DES FAMILLES
- 2 2 PERSONNES
- 3 3 PERSONNES
- 4 4 PERSONNES
- 5 5 PERSONNES ET PLUS

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * I D E N T I F I C A T I O N G E O G R A P H I Q U E *

#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	LONGEUR	MNEMO	DESCRIPTION
1	1	1	1	R	REGION
2	1	2	2	RP	REGION/PROVINCE
3	1	4	4	RCD	REGION/PROVINCE/DIVISION DE RECENSEMENT
4	1	7	7	RCSDBG	REGION/PROVINCE/DIV. DE RECENSEMENT/SUBDIV. DE RECENSEMENT
5	2	2	1	P	PROVINCE
6	3	4	2	CD	DIVISION DE RECENSEMENT
7	3	7	5	COSDGC	DIVISION/SUBDIVISION DE RECENSEMENT
8	5	7	3	CSDGC	SUBDIVISION DE RECENSEMENT
9	8	8	1	CSDS	POPULATION DE LA SUBDIV. DE RECENSEMENT PAR GROUPE DE TAILLE
10	9	10	2	CSDT	CODE DU GENRE DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT
11	11	13	3	CCSGC	SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIEE
12	14	16	3	CA	REGION METRO DE RECENSEMENT / AGGLOMERATION DE RECENSEMENT
13	17	17	1	CASL	SELECTEUR DE RMR/AR
14	18	45	28	CSDN	NOM DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B21 - FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LA TRANCHE DE REVENU DE LA FAMILLE EN 1980(9) PAR NOMBRE ET POURCENTAGE DES FAMILLES REVENU AGREGE DE CES FAMILLES ET REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU AGREGE - 1981

NOM TABLEAU FORMAT #ENTIERS #DECIMALS SIGNE OCTETS/CELLULE

SDY81B21 NUMERIQUE 9 2 OCTET COMPLET A GAUCHE 12

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION

TOTAL

15	53	64	NOMBRE
16	65	76	REPARTITION EN POURCENTAGE
17	77	88	REVENU AGREGE
18	89	100	REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
			SANS REVENU
19	101	112	NOMBRE
20	113	124	REPARTITION EN POURCENTAGE
21	125	136	REVENU AGREGE
22	137	148	REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
			MOINS DE \$5000
23	149	160	NOMBRE
24	161	172	REPARTITION EN POURCENTAGE
25	173	184	REVENU AGREGE
26	185	196	REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
			\$5000 - \$99999
27	197	208	NOMBRE
28	209	220	REPARTITION EN POURCENTAGE
29	221	232	REVENU AGREGE
30	233	244	REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
			\$10000 - \$14999
31	245	256	NOMBRE
32	257	268	REPARTITION EN POURCENTAGE
33	269	280	REVENU AGREGE
34	281	292	REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
					\$15000 - \$19999
35	293		304		NOMBRE
36	305		316		REPARTITION EN POURCENTAGE
37	317		328		REVENU AGREGE
38	329		340		REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
					\$20000 - \$24999
39	341		352		NOMBRE
40	353		364		REPARTITION EN POURCENTAGE
41	365		376		REVENU AGREGE
42	377		388		REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
					\$25000 - \$34999
43	389		400		NOMBRE
44	401		412		REPARTITION EN POURCENTAGE
45	413		424		REVENU AGREGE
46	425		436		REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE
					\$35000 ET PLUS
47	437		448		NOMBRE
48	449		460		REPARTITION EN POURCENTAGE
49	461		472		REVENU AGREGE
50	473		484		REPARTITION EN POURCENTAGE REVENU AGREGE

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B22 - FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU(3)
 ET LA TRANCHE DE REVENU DE LA FAMILLE EN 1980(10) - 1981

NOM TABLEAU FORMAT #ENTIERS #DECIMALS SIGNE OCTETS/CELLULE

SDY81B22 NUMERIQUE 9 2 OCTET COMPLET A GAUCHE 12

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION

TOTAL

51	485	496	TOUTES LES FAMILLES
52	497	508	REVENU D'EMPLOI
53	509	520	AUTRE REVENU
			SANS REVENU
54	521	532	TOUTES LES FAMILLES
55	533	544	REVENU D'EMPLOI
56	545	556	AUTRE REVENU
			MOINS DE \$5000
57	557	568	TOUTES LES FAMILLES
58	569	580	REVENU D'EMPLOI
59	581	592	AUTRE REVENU
			\$5000 - 9999
60	593	604	TOUTES LES FAMILLES
61	605	616	REVENU D'EMPLOI
62	617	628	AUTRE REVENU
			\$10000 - 14999
63	629	640	TOUTES LES FAMILLES
64	641	652	REVENU D'EMPLOI
65	653	664	AUTRE REVENU
			\$15000 - 19999
66	665	676	TOUTES LES FAMILLES
67	677	688	REVENU D'EMPLOI
68	689	700	AUTRE REVENU
			\$20000 - 24999

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
69	701	712	TOUTES	LES FAMILLES	
70	713	724	REVENU	D'EMPLOI	
71	725	736	AUTRE	REVENU	
			\$25000	- 34999	
72	737	748	TOUTES	LES FAMILLES	
73	749	760	REVENU	D'EMPLOI	
74	761	772	AUTRE	REVENU	
			\$35000	ET PLUS	
75	773	784	TOUTES	LES FAMILLES	
76	785	796	REVENU	D'EMPLOI	
77	797	808	AUTRE	REVENU	
			REVENU	MOYEN	
78	809	820	TOUTES	LES FAMILLES	
79	821	832	REVENU	D'EMPLOI	
80	833	844	AUTRE	REVENU	

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B23 - NOMBRE ET REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU(6) - 1981

NOM TABLEAU FORMAT #ENTIERS #DECIMALS SIGNE OCTETS/CELLULE

SDY81B23 NUMERIQUE 9 2 OCTET COMPLET A GAUCHE 12

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION

TOUTES LES SOURCES

81 845 856 NOMBRE

82 857 868 REVENU MOYEN

REMUNERATION

83 869 880 NOMBRE

84 881 892 REVENU MOYEN

REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME

85 893 904 NOMBRE

86 905 916 REVENU MOYEN

REVENU D'EMPLOI

87 917 928 NOMBRE

88 929 940 REVENU MOYEN

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

89 941 952 NOMBRE

90 953 964 REVENU MOYEN

REVENU DIVERS

91 965 976 NOMBRE

92 977 988 REVENU MOYEN

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B24 - NOMBRE ET REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON L'AGE(7) DE L'EPOUX-PARENT - 1981

NOM TABLEAU FORMAT #ENTIERS #DECIMALS SIGNE OCTETS/CELLULE

SDY81B24 NUMERIQUE 9 2 OCTET COMPLET A GAUCHE 12

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION

TOTAL 15 ANS ET PLUS

93 989 1000 NOMBRE

94 1001 1012 REVENU MOYEN

15-24 ANS

95 1013 1024 NOMBRE

96 1025 1036 REVENU MOYEN

25-34 ANS

97 1037 1048 NOMBRE

98 1049 1060 REVENU MOYEN

35-44 ANS

99 1061 1072 NOMBRE

100 1073 1084 REVENU MOYEN

45-54 ANS

101 1085 1096 NOMBRE

102 1097 1108 REVENU MOYEN

55-64 ANS

103 1109 1120 NOMBRE

104 1121 1132 REVENU MOYEN

65 ANS ET PLUS

105 1133 1144 NOMBRE

106 1145 1156 REVENU MOYEN

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B25 - NOMBRE ET REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITE(7A) DE L'EPOUX-PARENT - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIER	#DECIMALS	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDY81B25	NUMERIQUE	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	12
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION	TOTAL	
107	1157	1168	NOMBRE		
108	1169	1180	REVENU MOYEN		
N'AYANT PAS ATTEINT LA 9E ANNEE					
109	1181	1192	NOMBRE		
110	1193	1204	REVENU MOYEN		
9E-13E ANNEE SANS CERT D'ETUDES SECOND					
111	1205	1216	NOMBRE		
112	1217	1228	REVENU MOYEN		
9E-13E ANNEE AVEC CERT D'ETUDES SECOND					
113	1229	1240	NOMBRE		
114	1241	1252	REVENU MOYEN		
CERT OU DIP ECOLE METIERS AUTRES NON UNIV					
115	1253	1264	NOMBRE		
116	1265	1276	REVENU MOYEN		
ETUDES UNIVERSITAIRES PARTIELLES					
117	1277	1288	NOMBRE		
118	1289	1300	REVENU MOYEN		
GRADE UNIVERSITAIRE					
119	1301	1312	NOMBRE		
120	1313	1324	REVENU MOYEN		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDY81B26 - FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES(5) ET LA TRANCHE DE REVENU DE LA FAMILLE EN 1980(10) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALS	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDY81B26	NUMERIQUE	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	12
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION	TOTAL	
121	1325	1336	TOTAL DES FAMILLES		
122	1337	1348	2 PERSONNES		
123	1349	1360	3 PERSONNES		
124	1361	1372	4 PERSONNES		
125	1373	1384	5 PERSONNES ET PLUS		
			SANS REVENU		
126	1385	1396	TOTAL DES FAMILLES		
127	1397	1408	2 PERSONNES		
128	1409	1420	3 PERSONNES		
129	1421	1432	4 PERSONNES		
130	1433	1444	5 PERSONNES ET PLUS		
			MOINS DE \$5000		
131	1445	1456	TOTAL DES FAMILLES		
132	1457	1468	2 PERSONNES		
133	1469	1480	3 PERSONNES		
134	1481	1492	4 PERSONNES		
135	1493	1504	5 PERSONNES ET PLUS		
			\$5000 - 9999		
136	1505	1516	TOTAL DES FAMILLES		
137	1517	1528	2 PERSONNES		
138	1529	1540	3 PERSONNES		
139	1541	1552	4 PERSONNES		
140	1553	1564	5 PERSONNES ET PLUS		
			\$10000 - 14999		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
141	1565	1576			TOTAL DES FAMILLES
142	1577	1588			2 PERSONNES
143	1589	1600			3 PERSONNES
144	1601	1612			4 PERSONNES
145	1613	1624			5 PERSONNES ET PLUS
					\$15000 - 19999
146	1625	1636			TOTAL DES FAMILLES
147	1637	1648			2 PERSONNES
148	1649	1660			3 PERSONNES
149	1661	1672			4 PERSONNES
150	1673	1684			5 PERSONNES ET PLUS
					\$20000 - 24999
151	1685	1696			TOTAL DES FAMILLES
152	1697	1708			2 PERSONNES
153	1709	1720			3 PERSONNES
154	1721	1732			4 PERSONNES
155	1733	1744			5 PERSONNES ET PLUS
					\$25000 - 34999
156	1745	1756			TOTAL DES FAMILLES
157	1757	1768			2 PERSONNES
158	1769	1780			3 PERSONNES
159	1781	1792			4 PERSONNES
160	1793	1804			5 PERSONNES ET PLUS
					\$35000 ET PLUS
161	1805	1816			TOTAL DES FAMILLES
162	1817	1828			2 PERSONNES
163	1829	1840			3 PERSONNES
164	1841	1852			4 PERSONNES
165	1853	1864			5 PERSONNES ET PLUS

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
					REVENU MOYEN
166	1865	1876			TOTAL DES FAMILLES
167	1877	1888			2 PERSONNES
168	1889	1900			3 PERSONNES
169	1901	1912			4 PERSONNES
170	1913	1924			5 PERSONNES ET PLUS

PARTIE 2

NOTE - SDY81B20

Attached is a sample of fiche output, depicting the content of the table. Please refer to the record layout for the actual order of data on the tape.

Ci-joint, vous trouverez un exemple de l'organisation des microfiches, qui illustre le contenu du tableau. Veuillez consulter le cliché d'article pour l'ordre actuel des données sur la bande.

	NUMBER	PERCENTAGE	AGGREGATE INCOME \$'000	PERCENTAGE DISTRIBUTION OF AGGREGATE INCOME
	NOMBRE	REPARTITION EN POURCENTAGE	REVENU AGREGÉ \$'000	REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU AGREGÉ
CANADA TOTAL				
TOTAL	6,325,310	100.0	169,187,611	100.0
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	18,335	0.3	0	0.0
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	283,140	4.5	280,115	0.2
\$ 5,000 - \$ 9,999	622,390	9.8	4,884,544	2.9
10,000 - 14,999	738,230	11.7	9,168,604	5.4
15,000 - 19,999	800,815	12.7	14,026,012	8.3
20,000 - 24,999	891,085	14.1	19,969,190	11.8
25,000 - 34,999	1,457,505	23.0	43,117,229	25.5
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	1,513,810	23.9	77,741,859	46.0

	NUMBER	PERCENTAGE	AGGREGATE INCOME \$'000	PERCENTAGE DISTRIBUTION OF AGGREGATE INCOME
	NOMBRE	REPARTITION EN POURCENTAGE	REVENU AGREGÉ \$'000	REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU AGREGÉ
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10				
TOTAL	135,125	100.0	2,833,669	100.0
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	175	0.1	0	0.0
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	8,835	6.5	25,225	0.9
\$ 5,000 - \$ 9,999	21,540	15.9	168,867	6.0
10,000 - 14,999	22,275	16.5	277,322	9.8
15,000 - 19,999	21,500	15.9	374,176	13.2
20,000 - 24,999	19,160	14.2	428,043	15.1
25,000 - 34,999	23,970	17.7	704,152	24.8
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	17,665	13.1	855,821	30.2

	NUMBER	PERCENTAGE	AGGREGATE INCOME \$'000	PERCENTAGE DISTRIBUTION OF AGGREGATE INCOME
	NOMBRE	REPARTITION EN POURCENTAGE	REVENU AGREGÉ \$'000	REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU AGREGÉ
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11				
TOTAL	30,290	100.0	625,960	100.0
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	45	0.1	0	0.0
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	1,370	4.5	2,244	0.4
\$ 5,000 - \$ 9,999	5,055	16.7	40,609	6.5
10,000 - 14,999	5,740	19.0	71,438	11.4
15,000 - 19,999	5,110	16.9	89,148	14.2
20,000 - 24,999	4,100	13.5	91,492	14.6
25,000 - 34,999	5,195	17.2	151,621	24.2
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	3,685	12.2	179,656	28.7

	ALL FAMILIES (INCLUDING ZERO INCOME)		EMPLOYMENT INCOME (1)		NON-EMPLOYMENT INCOME	
	TOUTES LES FAMILLES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	REVENU D'EMPLOI (1)	REVENU D'EMPLOI (1)	AUTRE REVENU		
CANADA TOTAL	6,325,310	5,189,360	5,189,360	1,117,620		
TOTAL	18,335	0	0	0		
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	283,140	120,400	120,400	152,735		
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	622,390	233,100	233,100	389,295		
\$ 5,000 - \$ 9,999	738,230	478,910	478,910	259,320		
10,000 - 14,999	800,815	691,825	691,825	108,990		
15,000 - 19,999	891,085	831,170	831,170	59,920		
20,000 - 24,999	1,457,505	1,397,900	1,397,900	59,610		
25,000 - 34,999	1,513,810	1,436,055	1,436,055	77,755		
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	26,748	29,363	29,363	15,043		
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$						

NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE
 SP10

	ALL FAMILIES (INCLUDING ZERO INCOME)		EMPLOYMENT INCOME (1)		NON-EMPLOYMENT INCOME	
	TOUTES LES FAMILLES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	REVENU D'EMPLOI (1)	REVENU D'EMPLOI (1)	AUTRE REVENU		
TOTAL	135,125	103,030	103,030	31,920		
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	180	0	0	0		
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	8,835	2,540	2,540	6,295		
\$ 5,000 - \$ 9,999	21,535	7,330	7,330	14,210		
10,000 - 14,999	22,275	15,270	15,270	7,000		
15,000 - 19,999	21,500	19,025	19,025	2,480		
20,000 - 24,999	19,165	18,265	18,265	900		
25,000 - 34,999	23,970	23,355	23,355	615		
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	17,665	17,250	17,250	410		
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$	20,971	24,398	24,398	10,024		

PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
 SP11

	ALL FAMILIES (INCLUDING ZERO INCOME)		EMPLOYMENT INCOME (1)		NON-EMPLOYMENT INCOME	
	TOUTES LES FAMILLES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	REVENU D'EMPLOI (1)	REVENU D'EMPLOI (1)	AUTRE REVENU		
TOTAL	30,290	22,900	22,900	7,345		
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	45	0	0	0		
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	1,370	630	630	740		
\$ 5,000 - \$ 9,999	5,055	1,900	1,900	3,150		
10,000 - 14,999	5,740	3,740	3,740	2,000		
15,000 - 19,999	5,110	4,390	4,390	720		
20,000 - 24,999	4,100	3,840	3,840	260		
25,000 - 34,999	5,190	4,940	4,940	255		
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	3,680	3,460	3,460	225		
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$	20,666	23,366	23,366	12,367		

CANADA

TOTAL

SDY81B23. NUMBER AND AVERAGE INCOME OF CENSUS FAMILIES IN PRIVATE HOUSEHOLDS BY MAJOR SOURCE OF INCOME(6), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDY81B23. NOMBRE ET REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT DANS LES MENAGES PRIVES SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU(6), 1981 (BASE SUR LES
 DONNEES ECHANTILLON (20%))

PAGE 1

	NUMBER	AVERAGE INCOME
	NOMBRE	REVENU MOYEN

CANADA
TOTAL

ALL SOURCES (INCLUDING ZERO INCOME) -	6,325,315	26,748
TOUTES LES SOURCES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	4,783,920	29,255
WAGES AND SALARIES - REMUNERATION	405,440	30,634
SELF-EMPLOYMENT INCOME - REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	5,189,360	29,363
EMPLOYMENT INCOME (1) - REVENU D'EMPLOI (1)	732,065	8,592
GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	385,555	27,294
MISCELLANEOUS INCOME - REVENU DIVERS		

NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE
SP10

ALL SOURCES (INCLUDING ZERO INCOME) -	135,125	20,971
TOUTES LES SOURCES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	97,130	24,331
WAGES AND SALARIES - REMUNERATION	5,900	25,496
SELF-EMPLOYMENT INCOME - REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	103,035	24,398
EMPLOYMENT INCOME (1) - REVENU D'EMPLOI (1)	28,645	8,782
GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	3,270	20,890
MISCELLANEOUS INCOME - REVENU DIVERS		

PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
SP11

ALL SOURCES (INCLUDING ZERO INCOME) -	30,290	20,666
TOUTES LES SOURCES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	20,115	23,299
WAGES AND SALARIES - REMUNERATION	2,790	23,848
SELF-EMPLOYMENT INCOME - REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	22,900	23,366
EMPLOYMENT INCOME (1) - REVENU D'EMPLOI (1)	5,905	9,650
GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	1,440	23,507
MISCELLANEOUS INCOME - REVENU DIVERS		

NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE
SP12

ALL SOURCES (INCLUDING ZERO INCOME) -	216,185	21,872
TOUTES LES SOURCES (Y COMPRIS AUCUN REVENU)	159,750	24,427
WAGES AND SALARIES - REMUNERATION	9,905	28,998
SELF-EMPLOYMENT INCOME - REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	169,660	24,577
EMPLOYMENT INCOME (1) - REVENU D'EMPLOI (1)	34,950	8,823
GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	11,295	22,159
MISCELLANEOUS INCOME - REVENU DIVERS		

TOTAL

NUMBER AVERAGE INCOME
NOMBRE REVENU MOYEN

CANADA
TOTAL

ALL AGES - TOUS LES AGES	NUMBER	AVERAGE INCOME
15-24 YEARS - 15-24 ANS	6,325,310	26,748
25-34 YEARS - 25-34 ANS	367,870	17,349
35-44 YEARS - 35-44 ANS	1,622,605	24,627
45-54 YEARS - 45-54 ANS	1,413,030	29,414
55-64 YEARS - 55-64 ANS	1,188,360	32,929
65 YEARS AND OVER - 65 ANS ET PLUS	940,720	28,532
	792,725	19,313

NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE
SP10

ALL AGES - TOUS LES AGES	NUMBER	AVERAGE INCOME
15-24 YEARS - 15-24 ANS	135,125	20,971
25-34 YEARS - 25-34 ANS	7,920	14,262
35-44 YEARS - 35-44 ANS	38,880	20,358
45-54 YEARS - 45-54 ANS	29,615	23,930
55-64 YEARS - 55-64 ANS	22,925	25,364
65 YEARS AND OVER - 65 ANS ET PLUS	19,305	21,183
	16,480	13,961

PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
SP11

ALL AGES - TOUS LES AGES	NUMBER	AVERAGE INCOME
15-24 YEARS - 15-24 ANS	30,290	20,666
25-34 YEARS - 25-34 ANS	1,740	13,296
35-44 YEARS - 35-44 ANS	7,485	19,403
45-54 YEARS - 45-54 ANS	6,335	22,887
55-64 YEARS - 55-64 ANS	5,075	25,509
65 YEARS AND OVER - 65 ANS ET PLUS	4,460	22,706
	5,195	15,765

NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE
SP12

ALL AGES - TOUS LES AGES	NUMBER	AVERAGE INCOME
15-24 YEARS - 15-24 ANS	216,185	21,872
25-34 YEARS - 25-34 ANS	13,145	14,830
35-44 YEARS - 35-44 ANS	54,780	20,859
45-54 YEARS - 45-54 ANS	46,365	24,542
55-64 YEARS - 55-64 ANS	37,015	26,670
65 YEARS AND OVER - 65 ANS ET PLUS	33,340	22,854
	31,540	15,970

TOTAL

	NUMBER	AVERAGE INCOME
	NOMBRE	REVENU MOYEN
CANADA		
TOTAL		
ALL FAMILIES - TOUTES LES FAMILLES	6,325,315	26,748
LESS THAN GRADE 9 (1) - N'AYANT PAS ATTEINT LA 9E ANNEE (1)	1,464,060	20,273
GRADES 9-13 WITHOUT SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE SANS CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	1,371,765	23,964
GRADES 9-13 WITH SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE AVEC CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	631,110	26,237
TRADE CERTIFICATE OR DIPLOMA OR OTHER NON-UNIVERSITY -		
CERT. OU DIP. D'UNE ECOLE DE METIERS OU D'AUTRES ETUDES NON UNIV.	1,702,110	27,343
SOME UNIVERSITY - ETUDES UNIVERSITAIRES PARTIELLES	478,690	30,967
UNIVERSITY DEGREE (2) - GRADE UNIVERSITAIRE (2)	677,580	42,374

NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE
 SP10

ALL FAMILIES - TOUTES LES FAMILLES	135,125	20,971
LESS THAN GRADE 9 (1) - N'AYANT PAS ATTEINT LA 9E ANNEE (1)	47,450	15,811
GRADES 9-13 WITHOUT SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE SANS CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	29,175	19,703
GRADES 9-13 WITH SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE AVEC CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	11,980	22,132
TRADE CERTIFICATE OR DIPLOMA OR OTHER NON-UNIVERSITY -		
CERT. OU DIP. D'UNE ECOLE DE METIERS OU D'AUTRES ETUDES NON UNIV.	29,530	23,021
SOME UNIVERSITY - ETUDES UNIVERSITAIRES PARTIELLES	8,345	27,521
UNIVERSITY DEGREE (2) - GRADE UNIVERSITAIRE (2)	8,650	38,620

PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
 SP11

ALL FAMILIES - TOUTES LES FAMILLES	30,290	20,666
LESS THAN GRADE 9 (1) - N'AYANT PAS ATTEINT LA 9E ANNEE (1)	9,140	16,540
GRADES 9-13 WITHOUT SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE SANS CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	7,405	19,032
GRADES 9-13 WITH SECONDARY SCHOOL CERTIFICATE -		
9E-13E ANNEE AVEC CERTIFICAT D'ETUDES SECONDAIRES	1,935	22,049
TRADE CERTIFICATE OR DIPLOMA OR OTHER NON-UNIVERSITY -		
CERT. OU DIP. D'UNE ECOLE DE METIERS OU D'AUTRES ETUDES NON UNIV.	7,160	21,634
SOME UNIVERSITY - ETUDES UNIVERSITAIRES PARTIELLES	2,250	24,822
UNIVERSITY DEGREE (2) - GRADE UNIVERSITAIRE (2)	2,400	39,518

ALL FAMILIES TOUTES LES FAMILLES
 TWO PERSONS DEUX PERSONNES
 THREE PERSONS TROIS PERSONNES
 FOUR PERSONS QUATRE PERSONNES
 FIVE OR MORE PERSONS CINQ PERSONNES OU PLUS

	ALL FAMILIES	TWO PERSONS	THREE PERSONS	FOUR PERSONS	FIVE OR MORE PERSONS
CANADA TOTAL	6,325,315	2,398,870	1,397,370	1,528,375	1,000,700
TOTAL	18,330	13,090	2,395	1,765	1,090
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	283,135	125,600	73,045	50,550	33,940
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	622,390	374,985	115,860	76,900	54,630
\$ 5,000 - \$ 9,999	10,000	14,999	738,230	117,580	81,970
10,000 - 14,999	15,000	19,999	181,260	180,250	112,270
15,000 - 19,999	20,000	24,999	205,960	238,520	139,040
20,000 - 24,999	25,000	34,999	338,275	418,850	246,825
25,000 - 34,999	1,457,505	453,555	335,295	443,960	330,925
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	1,513,810	403,620	26,759	29,874	31,755
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$	26,748				

NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE

SP10

	ALL FAMILIES	TWO PERSONS	THREE PERSONS	FOUR PERSONS	FIVE OR MORE PERSONS
TOTAL	135,125	35,070	29,425	34,480	36,150
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	175	160	5	10	5
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	8,835	3,305	2,405	1,705	1,430
\$ 5,000 - \$ 9,999	21,540	10,185	3,945	3,440	3,970
10,000 - 14,999	22,275	6,750	4,975	5,295	5,245
15,000 - 19,999	21,500	4,415	5,345	5,900	5,840
20,000 - 24,999	19,160	3,565	4,235	5,550	5,805
25,000 - 34,999	23,975	4,055	5,030	7,520	7,370
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	17,665	2,630	3,485	5,060	6,490
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$	20,971	16,219	20,461	22,833	24,219

PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

SP11

	ALL FAMILIES	TWO PERSONS	THREE PERSONS	FOUR PERSONS	FIVE OR MORE PERSONS
TOTAL	30,290	10,270	6,375	6,910	6,735
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	40	40	0	0	0
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	1,370	655	325	190	195
\$ 5,000 - \$ 9,999	5,055	2,920	880	755	500
10,000 - 14,999	5,735	2,290	1,310	1,100	1,035
15,000 - 19,999	5,115	1,495	1,170	1,230	1,210
20,000 - 24,999	4,095	1,030	890	1,185	985
25,000 - 34,999	5,195	1,125	1,125	1,530	1,410
35,000 AND OVER - 35,000 ET PLUS	3,680	710	665	915	1,395
AVERAGE INCOME \$ - REVENU MOYEN \$	20,666	16,481	19,987	22,632	25,671

NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE

SP12

	ALL FAMILIES	TWO PERSONS	THREE PERSONS	FOUR PERSONS	FIVE OR MORE PERSONS
TOTAL	216,185	78,405	48,915	50,175	38,690
WITHOUT INCOME - SANS REVENU	285	230	25	15	15
UNDER \$5,000 (1) - MOINS DE \$5,000 (1)	11,155	5,040	3,030	1,745	1,345
\$ 5,000 - \$ 9,999	29,550	17,650	5,555	3,640	2,705
10,000 - 14,999	34,815	16,400	7,530	6,155	4,725

SECTION A

CONTENU DU FICHER

Fichier SDY81B20

Titre des tableaux

- SDY81B21 Familles de recensement dans les ménages privés selon la tranche de revenu de la famille en 1980 (9), par nombre et pourcentage des familles, revenu agrégé de ces familles et répartition en pourcentage du revenu agrégé, 1981
- SDY81B22 Familles de recensement dans les ménages privés selon la principale source de revenu (3) et la tranche de revenu de la famille en 1980 (9), 1981
- SDY81B23 Nombre et revenu moyen des familles de recensement dans les ménages privés selon la principale source de revenu (6), 1981
- SDY81B24 Nombre et revenu moyen des familles de recensement dans les ménages privés selon l'âge (7) de l'époux/parent, 1981
- SDY81B25 Nombre et revenu moyen des familles de recensement dans les ménages privés selon le plus haut niveau de scolarité (7a) de l'époux/parent, 1981
- SDY81B26 Familles de recensement dans les ménages privés selon le nombre de personnes (5) et la tranche de revenu de la famille en 1980 (9), 1981

Légendes

GROUPES D'ÂGE (7)

1. Tous les âges
2. 15-24 ans
3. 25-34 ans
4. 35-44 ans
5. 45-54 ans
6. 55-64 ans
7. 65 ans et plus

NOMBRE DE PERSONNES (5)

1. Toutes les familles
2. Deux personnes
3. Trois personnes
4. Quatre personnes
5. Cinq personnes ou plus

NOMBRE ET RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET REVENU TOTAL AGRÉGÉ (4)

1. Nombre
2. Répartition en pourcentage
3. Revenu agrégé \$'000
4. Répartition en pourcentage du revenu agrégé

NOMBRE ET REVENU MOYEN (2)

1. Nombre
2. Revenu moyen

PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ (7A)

1. Toutes les familles
2. N'ayant pas atteint la 9^e année (1)
3. 9^e-13^e année sans certificat d'études secondaires
4. 9^e-13^e année avec certificat d'études secondaires
5. Certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires
6. Études universitaires partielles
7. Grade universitaire (2)

- (1) Comprend "aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle".
(2) Y compris un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

PRINCIPALES SOURCES DE REVENU (3)

1. Toutes les familles (y compris aucun revenu)
2. Revenu d'emploi (1)
3. Autre revenu

-
- (1) Somme des principales sources: rémunération et revenu d'un emploi autonome.

PRINCIPALES SOURCES DE REVENU (6)

1. Toutes les sources (y compris aucun revenu)
2. Rémunération
3. Revenu d'un emploi autonome
4. Revenu d'emploi (1)
5. Transferts gouvernementaux
6. Revenu divers

(1) Somme des principales sources: rémunération et revenu d'un emploi autonome.

TRANCHES DE REVENU DE LA FAMILLE EN 1980 (9) - FAMILLES DE RECENSEMENT

1. Total
2. Sans revenu
3. Moins de \$5,000 (1)
4. \$ 5,000-\$ 9,999
5. 10,000- 14,999
6. 15,000- 19,999
7. 20,000- 24,999
8. 25,000- 34,999
9. 35,000 et plus

(1) Y compris les pertes.

Codes géographiques dans chaque
enregistrement

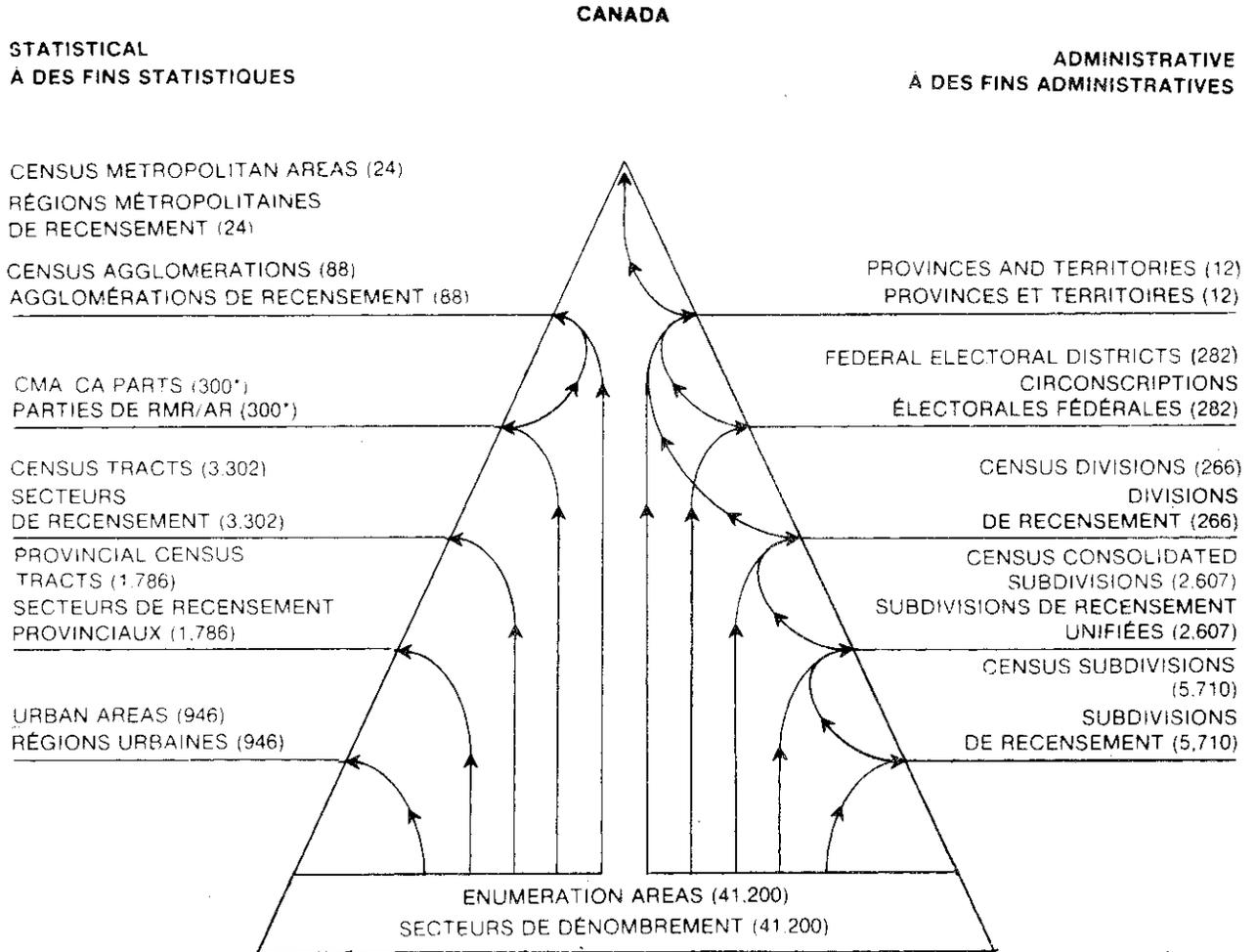
Genre d'enregi- strement	Description	Nombre d'enregi- stremets	Position	Contenu
01	Enregistrement renfermant le total pour le Canada	1	1-17	Zéros
			18-49	Nom géographique - Canada
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
02	Enregistrements renfermant le total pour chaque province, triés dans l'ordre numérique ascendant	12	1-2	Code de la région et de la province
			3-17	Zéros
			18-49	Nom de la province
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
16	Enregistrements au niveau des divisions de recensement (DR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque province	266	1-2	Code de la région et de la province
			3-4	Code de la DR
			5-17	Zéros
			18-49	Nom de la division de recensement
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Genre d'enregistrement	Description	Nombre d'enregistrements	Codes géographiques dans chaque enregistrement	
			Position	Contenu
17	Enregistrements au niveau des subdivisions de recensement (SDR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque division de recensement et province	4,563	1-2	Code de la région et de la province
			3-4	Code de la DR
			5-7	Code de la SDR
			8-17	Voir la documentation relative à la bande
			18-49	Nom de la SDR
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Nota: Il y a 4,842 enregistrements dans les fichiers de bandes sommaires des subdivisions de recensement pour tout le Canada.

Figure 1.

The 1981 Census Geographic Hierarchy
 Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1981



The numbers in brackets represent the number of each type of area

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'unités dans chaque catégorie.

* Approximate number

* Chiffres approximatifs

2) Définitions géographiques

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de régions géographiques:

- (1) provinces et territoires;
- (2) divisions de recensement (par ex., comtés, municipalités régionales et districts régionaux);
- (3) subdivisions de recensement (habituellement des municipalités).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR) qui sont, à leur tour, regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:

PR DR SDR

XX XX XXX (X correspond à un chiffre)

Subdivision de recensement

Division de recensement

Province ou territoire

Remarques: En 1981, la Classification géographique type est la seule classification géographique officielle utilisée pour les besoins de diffusion des données.

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Zone: 1

Position: 1-2

Code de la région et de la province

Cette zone représente la principale division politique du Canada. Dix provinces et deux territoires sont codés ci-dessous. Le premier chiffre représente la région géographique du Canada à laquelle la province appartient. Le système de codage est le code de la Classification géographique type (CGT); les codes sont attribués géographiquement d'est en ouest. Dans les totalisations du recensement, les tableaux provinciaux incluent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Attribution du code

<u>Région</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Canada	Total	00
Atlantique	T.-N.	10
	N.-P.-É.	11
	N.-É.	12
	N.B.	13
	Québec	Qué.
Ontario	Ont.	35
Prairies	Man.	46
	Sask.	47
	Alb.	48
	C.-B.	59
Colombie-Britannique Territoires	Yukon	60
	T. N.-O.	61

Zone: 2

Position: 3-4

Division de recensement (DR)

Cette zone représente les divisions de recensement, terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: En 1981, on compte cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une division de recensement de plus qu'en 1976; la région de Central Arctic créée en 1981 faisait partie de la région de Fort Smith, en 1976.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

Voir la liste des noms et codes des divisions de recensement aux pages suivantes.

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
TERRE-NEUVE		
10	01	DIVISION NO. 1
10	02	DIVISION NO. 2
10	03	DIVISION NO. 3
10	04	DIVISION NO. 4
10	05	DIVISION NO. 5
10	06	DIVISION NO. 6
10	07	DIVISION NO. 7
10	08	DIVISION NO. 8
10	09	DIVISION NO. 9
10	10	DIVISION NO. 10
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD		
11	01	KINGS COUNTY
11	02	QUEENS COUNTY
11	03	PRINCE COUNTY
NOUVELLE-ECOSSE		
12	01	SHELBURNE COUNTY
12	02	YARMOUTH COUNTY
12	03	DIGBY COUNTY
12	04	QUEENS COUNTY
12	05	ANNAPOLIS COUNTY
12	06	LUNENBURG COUNTY
12	07	KINGS COUNTY
12	08	HANTS COUNTY
12	09	HALIFAX COUNTY
12	10	COLCHESTER COUNTY
12	11	CUMBERLAND COUNTY
12	12	PICTOU COUNTY
12	13	GUYSBOROUGH COUNTY
12	14	ANTIGONISH COUNTY
12	15	INVERNESS COUNTY
12	16	RICHMOND COUNTY
12	17	CAPE BRETON COUNTY
12	18	VICTORIA COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
NOUVEAU-BRUNSWICK		
13	01	SAINT JOHN COUNTY
13	02	CHARLOTTE COUNTY
13	03	SUNBURY COUNTY
13	04	QUEENS COUNTY
13	05	KINGS COUNTY
13	06	ALBERT COUNTY
13	07	WESTMORLAND COUNTY
13	08	KENT COUNTY
13	09	NORTHUMBERLAND COUNTY
13	10	YORK COUNTY
13	11	CARLETON COUNTY
13	12	VICTORIA COUNTY
13	13	MADAWASKA COUNTY
13	14	RESTIGOUCHE COUNTY
13	15	GLOUCESTER COUNTY
QUEBEC		
24	01	ILES-DE-LA-MADELEINE
24	02	GASPE-EST
24	03	GASPE-OUEST
24	04	BONAVENTURE
24	05	MATAPEDIA
24	06	MATANE
24	07	RIMOUSKI
24	08	RIVIERE-DU-LOUP
24	09	TEMISCOUATA
24	10	KAMOURASKA
24	11	CHARLEVOIX-EST
24	12	CHARLEVOIX-OUEST
24	13	L'ISLET
24	14	MONTMAGNY
24	15	BELLECHASSE
24	16	MONTMORENCY NO. 2
24	17	MONTMORENCY NO. 1
24	20	QUEBEC
24	21	LEVIS
24	22	DORCHESTER
24	23	BEAUCE
24	24	FRONTENAC
24	25	COMPTON
24	26	WOLFE

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - suite		
24	27	MEGANTIC
24	28	LOTBINIERE
24	29	PORTNEUF
24	32	CHAMPLAIN
24	33	NICOLET
24	34	ARTHABASKA
24	35	RICHMOND
24	36	SHERBROOKE
24	37	STANSTEAD
24	38	BROME
24	39	SHEFFORD
24	40	BAGOT
24	41	DRUMMOND
24	42	YAMASKA
24	43	SAINT-MAURICE
24	47	MASKINONGE
24	49	BERTHIER
24	50	RICHELIEU
24	51	SAINT-HYACINTHE
24	52	ROUVILLE
24	53	IBERVILLE
24	54	MISSISQUOI
24	55	SAINT-JEAN
24	56	CHAMBLY
24	57	VERCHERES
24	58	JOLIETTE
24	61	MONTCALM
24	62	L'ASSOMPTION
24	63	TERREBONNE
24	64	ILE-JESUS
24	65	ILE-DE-MONTREAL
24	66	LAPRAIRIE
24	67	NAPIERVILLE
24	68	HUNTINGDON
24	69	CHATEAUGUAY
24	70	BEAUHARNOIS
24	71	SOULANGES
24	72	VAUDREUIL
24	73	DEUX-MONTAGNES
24	74	ARGENTEUIL
24	75	PAPINEAU
24	76	LABELLE
24	78	GATINEAU

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - fin		
24	79	HULL
24	80	PONTIAC
24	83	TEMISCAMINGUE
24	84	ABITIBI
24	90	LAC-SAINT-JEAN-OUEST
24	93	LAC-SAINT-JEAN-EST
24	94	CHICOUTIMI
24	97	SAGUENAY
24	98	TERRITOIRE-DU-NOUVEAU-QUEBEC
ONTARIO		
35	01	GLENGARRY COUNTY
35	02	PRESCOTT COUNTY
35	03	RUSSELL COUNTY
35	04	STORMONT COUNTY
35	05	DUNDAS COUNTY
35	06	OTTAWA-CARLETON REGIONAL MUNICIPALITY
35	07	GRENVILLE COUNTY
35	08	LEEDS COUNTY
35	09	LANARK COUNTY
35	10	FRONTENAC COUNTY
35	11	LENNOX AND ADDINGTON COUNTY
35	12	HASTINGS COUNTY
35	13	PRINCE EDWARD COUNTY
35	14	NORTHUMBERLAND COUNTY
35	15	PETERBOROUGH COUNTY
35	16	VICTORIA COUNTY
35	18	DURHAM REGIONAL MUNICIPALITY
35	19	YORK REGIONAL MUNICIPALITY
35	20	TORONTO METROPOLITAN MUNICIPALITY
35	21	PEEL REGIONAL MUNICIPALITY
35	22	DUFFERIN COUNTY
35	23	WELLINGTON COUNTY
35	24	HALTON REGIONAL MUNICIPALITY
35	25	HAMILTON-WENTWORTH REGIONAL MUNICIPALITY
35	26	NIAGARA REGIONAL MUNICIPALITY
35	28	HALDIMAND-NORFOLK REGIONAL MUNICIPALITY
35	29	BRANT COUNTY
35	30	WATERLOO REGIONAL MUNICIPALITY
35	31	PERTH COUNTY
35	32	OXFORD COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
ONTARIO - fin		
35	34	ELGIN COUNTY
35	36	KENT COUNTY
35	37	ESSEX COUNTY
35	38	LAMBTON COUNTY
35	39	MIDDLESEX COUNTY
35	40	HURON COUNTY
35	41	BRUCE COUNTY
35	42	GREY COUNTY
35	43	SIMCOE COUNTY
35	44	MUSKOKA DISTRICT MUNICIPALITY
35	46	HALIBURTON COUNTY
35	47	RENFREW COUNTY
35	48	NIPISSING DISTRICT
35	49	PARRY SOUND DISTRICT
35	51	MANITOULIN DISTRICT
35	52	SUDBURY DISTRICT
35	53	SUDBURY REGIONAL MUNICIPALITY
35	54	TIMISKAMING DISTRICT
35	56	COCHRANE DISTRICT
35	57	ALGOMA DISTRICT
35	58	THUNDER BAY DISTRICT
35	59	RAINY RIVER DISTRICT
35	60	KENORA DISTRICT
MANITOBA		
46	01	DIVISION NO. 1
46	02	DIVISION NO. 2
46	03	DIVISION NO. 3
46	04	DIVISION NO. 4
46	05	DIVISION NO. 5
46	06	DIVISION NO. 6
46	07	DIVISION NO. 7
46	08	DIVISION NO. 8
46	09	DIVISION NO. 9
46	10	DIVISION NO. 10
46	11	DIVISION NO. 11
46	12	DIVISION NO. 12
46	13	DIVISION NO. 13
46	14	DIVISION NO. 14
46	15	DIVISION NO. 15
46	16	DIVISION NO. 16

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
MANITOBA - fin		
46	17	DIVISION NO. 17
46	18	DIVISION NO. 18
46	19	DIVISION NO. 19
46	20	DIVISION NO. 20
46	21	DIVISION NO. 21
46	22	DIVISION NO. 22
46	23	DIVISION NO. 23
SASKATCHEWAN		
47	01	DIVISION NO. 1
47	02	DIVISION NO. 2
47	03	DIVISION NO. 3
47	04	DIVISION NO. 4
47	05	DIVISION NO. 5
47	06	DIVISION NO. 6
47	07	DIVISION NO. 7
47	08	DIVISION NO. 8
47	09	DIVISION NO. 9
47	10	DIVISION NO. 10
47	11	DIVISION NO. 11
47	12	DIVISION NO. 12
47	13	DIVISION NO. 13
47	14	DIVISION NO. 14
47	15	DIVISION NO. 15
47	16	DIVISION NO. 16
47	17	DIVISION NO. 17
47	18	DIVISION NO. 18
ALBERTA		
48	01	DIVISION NO. 1
48	02	DIVISION NO. 2
48	03	DIVISION NO. 3
48	04	DIVISION NO. 4
48	05	DIVISION NO. 5
48	06	DIVISION NO. 6
48	07	DIVISION NO. 7
48	08	DIVISION NO. 8
48	09	DIVISION NO. 9
48	10	DIVISION NO. 10

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

PR	CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
	DR		
ALBERTA - fin			
48	11		DIVISION NO. 11
48	12		DIVISION NO. 12
48	13		DIVISION NO. 13
48	14		DIVISION NO. 14
48	15		DIVISION NO. 15
COLOMBIE-BRITANNIQUE			
59	01		EAST KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	03		CENTRAL KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	05		KOOTENAY BOUNDARY REGIONAL DISTRICT
59	07		OKANAGAN-SIMILKAMEEN REGIONAL DISTRICT
59	09		FRASER-CHEAM REGIONAL DISTRICT
59	11		CENTRAL FRASER VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	13		DEWDNEY-ALOUETTE REGIONAL DISTRICT
59	15		GREATER VANCOUVER REGIONAL DISTRICT
59	17		CAPITAL REGIONAL DISTRICT
59	19		COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	21		NANAIMO REGIONAL DISTRICT
59	23		ALBERNI-CLAYOQUOT REGIONAL DISTRICT
59	25		COMOX-STRATHCONA REGIONAL DISTRICT
59	27		POWELL RIVER REGIONAL DISTRICT
59	29		SUNSHINE COAST REGIONAL DISTRICT
59	31		SQUAMISH-LILLOOET REGIONAL DISTRICT
59	33		THOMPSON-NICOLA REGIONAL DISTRICT
59	35		CENTRAL OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	37		NORTH OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	39		COLUMBIA-SHUSWAP REGIONAL DISTRICT
59	41		CARIBOO REGIONAL DISTRICT
59	43		MOUNT WADDINGTON REGIONAL DISTRICT
59	45		CENTRAL COAST REGIONAL DISTRICT
59	47		SKEENA-QUEEN CHARLOTTE REGIONAL DISTRICT
59	49		KITIMAT-STIKINE REGIONAL DISTRICT
59	51		BULKLEY-NECHAKO REGIONAL DISTRICT
59	53		FRASER-FORT GEORGE REGIONAL DISTRICT
59	55		PEACE RIVER-LIARD REGIONAL DISTRICT
59	57		STIKINE REGION

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
YUKON		
60	01	YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
61	04	BAFFIN REGION
61	05	KEEWATIN REGION
61	06	FORT SMITH REGION
61	07	INUVIK REGION
61	08	CENTRAL ARCTIC REGION

Zone: 3

Position: 5-7

Subdivision de recensement (SDR)

Cette zone représente le code de la Classification géographique type pour chaque SDR.

Subdivision de recensement est le terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1^{er} janvier 1981.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Pour la première fois, en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figure séparément dans les tableaux de données présentées par subdivision de recensement.

Deux bulletins expliquent sommairement les changements apportés aux SDR:

- (1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n^o 12-201 au catalogue, publication annuelle)
- (2) Classification géographique type, 1981. Vol. I (n^o 12-567 au catalogue, publication hors série).

On pourra trouver une liste détaillée des subdivisions de recensement dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (nos 99-909 à 99-912 au catalogue) ou dans la Classification géographique type, 1981. Vol. II (n^o 12-568 au catalogue, publication hors série).

Zone: 4

Position: 8

Groupe de taille de la population des SDR

Cette zone représente un code indicateur de taille de la population d'une région. On l'utilise pour classer toutes les subdivisions de recensement en groupes prédéterminés de population, comme suit:

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
0 - 999	8
1,000 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 et plus	1

Zone: 5

Position: 9-10

Code de la catégorie de subdivision de recensement

Cette zone classe toutes les subdivisions de recensement conformément aux appellations officielles adoptées par les autorités fédérales et provinciales.

La catégorie et le nom des subdivisions de recensement dépendent de la définition attribuée par les autorités provinciales et par conséquent, plusieurs peuvent différer d'une région à l'autre.

Pour le recensement de 1976, l'attribution des codes s'est fait en deux groupes. Le premier groupe contenait 22 appellations considérées comme ayant une administration locale et pouvant être identifiées par le terme général de municipalité; on y retrouvait entre autres les cités, villes et villages constitués, les boroughs, les hameaux et toutes les catégories de municipalités.

Le second groupe comprenait neuf appellations s'appliquant à des territoires administrés par des organismes provinciaux ou fédéraux, entre autres les subdivisions de district régional, les parcs nationaux, les territoires non organisés, les réserves et établissements indiens.

Pour le recensement de 1981, la structure du code de la catégorie de subdivision de recensement n'a pas été intégralement retenue. La distinction entre les entités ayant une administration locale et celles qui sont administrées par des organismes provinciaux ou fédéraux n'est plus une contrainte à respecter dans l'attribution des codes. Les codes de 1976 pour désigner une catégorie particulière ont été retenus pour le recensement de 1981 si aucun changement majeur n'affecte cette catégorie.

Un changement majeur pour le recensement de 1981 est l'unilinguisme des catégories de subdivisions de recensement, selon la province d'origine. Seules sont bilingues les catégories qui sont de création fédérale ou celles retrouvées dans toutes les provinces.

La liste suivante donne les catégories de subdivisions de recensement, les provinces ou territoires de localisation et les codes de 1976 et 1981. Les changements sont identifiés par les renvois.

LISTE DES CATÉGORIES DE SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

Code de 1976	Appellation	Code de 1981	Abréviation	Localisation (province)
01	City - Cité	01	C	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., QUE.,ONT.,MAN.,SASK., ALB.,C.-B.,YUK.,T. N.-O.
02	Town (1)	02	T	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.,YUK.,T. N.-O.
03	Village	03	VL	I.-P.-E.,N.B.,QUE.,ONT., MAN.,SASK.,ALB.,C.-B., T. N.-O.
04	Summer Village	04	SV	ALB.(2)
05	Borough	05	BOR	ONT.
06	Hamlet	06	HAM	T. N.-O.
07	Ville (3)	07	V	QUE.
	Paroisse (Municipalité de) (4)	08	P	QUE.
	Sans désignation (Municipalité) (5)	09	SD	QUE.
	Cantons unis (Municipalité de) (6)	10	CU	QUE.
11	Municipalité (7)		MUN	QUE.
12	County (Municipality)	12	CM	ALB.
13	Subdivision of County Municipality	13	SCM	N.-E.
14	District (Municipality)	14	DM	C.-B.
15	Rural Municipality	15	RM	MAN.,SASK.
16	Township	16	TP(8)	ONT.
	Canton (Municipalité de) (9)	17	CT	QUE.
	Resort Village (10)	20	RV	SASK.
	Municipal Corporation (11)	21	MC	SASK.
31	Municipal District	31	MD	N.-E.,ALB.
32	Rural District (12)		RD	T.-N.
33	Improvement District	33	ID	ONT.,ALB.
34(13)	Improvement District		ID	ALB.
35	Local Improvement District	35	LID	YUK.(14)
36	Local Government District	36	LGD	MAN.
39	Subdivision of Regional District	39	SRD	C.-B.
51	Community (15)	51	COM	T.-N.
52	Special Area	52	SA(16)	ALB.
53(17)	Saskatchewan Hospital Area			SASK.
	Uranium City and District			SASK.
	University Endowment Area			C.-B.
61(18)	National Park			SASK.,ALB.
62	Parish	62	PAR	N.B.(19)
63	Township and Royalty	63	LOT(20)	I.-P.-E.
81	Unorganized - Non organisé	81	UNO(21)	QUE.,ONT.,MAN.,SASK., YUK.,T. N.-O.
82	Subdivision of Unorganized	82	SUN(22)	T.-N.
91	Indian Reserve - Réserve indienne	91	R(23)	I.-P.-E.,N.-E.,N.B.,QUE., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.
92	Indian Settlement - Établissement indien	92	S-E(24)	QUE.,ONT.,MAN.
93	Non Reserve (25)			QUE.,ONT.
	Settlement (26)	93	SET	T. N.-O.

- (1) Au recensement de 1976, l'appellation était Town - Ville, pour toutes les provinces; au recensement du 1981, l'appellation "Town" est pour toutes les provinces sauf le Québec.
- (2) "Summer Village" n'existe plus en Saskatchewan.
- (3) L'appellation Ville a été ajoutée pour la province de Québec.
- (4),(5),(6),(7),(9) L'appellation Municipalité (terme générique) utilisée pour 1976 a été remplacée par quatre catégories de municipalités: Canton, Cantons unis, Paroisse et Sans désignation.
- (8) L'abréviation pour Township (TP) remplace l'abréviation TM.
- (10) "Resort Village" est une addition en 1981.
- (11) "Municipal Corporation" est une addition en 1981.
- (12) L'appellation "Rural District" a été changée à "Town" en 1981.
- (13) Les codes 33 et 34 ont été combinés pour le recensement de 1981.
- (14) Le genre "Local Improvement District" existe seulement au Yukon; les "LID" de 1976 pour Terre-Neuve sont devenus des "Town" alors que ceux de la Saskatchewan sont devenus des "Rural Municipality".
- (15) "Local Government Community" est devenu "Community".
- (16) L'abréviation "SA" est ajoutée en 1981.
- (17) Le code de catégorie de SDR 53 n'existe plus en 1981.
- (18) L'appellation "National Park" n'existe plus en 1981; "Prince Albert National Park" (Saskatchewan) devient Unorganized - Non organisé et les "National Parks" d'Alberta deviennent "Improvement District".
- (19) "Parish" n'existe plus au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1981.
- (20) L'abréviation "LOT" est adoptée en 1981.
- (21) Le territoire non organisé adopte l'abréviation "UNO".
- (22) Le territoire non organisé de Terre-Neuve adopte l'abréviation "SUN".
- (23) L'abréviation R est retenue pour l'appellation Réserve indienne.
- (24) L'abréviation S-E est retenue pour l'appellation Établissement indien.
- (25) L'appellation "Non Reserve" n'existe plus en 1981.
- (26) Le code 93 est utilisé pour la nouvelle appellation "Settlement".

Zone: 6

Position: 11-13

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Cette zone représente une unité géostatistique créée par Statistique Canada.

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

- (1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- (2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

Ceux qui désirent utiliser cette zone devront consulter les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-909 à 99-912 au catalogue).

Zone: 7

Position: 14-16

Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR)

Cette zone représente des unités géostatistiques créées par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant 100,000 habitants ou plus. Les RMR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une RMR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une RMR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie. Il est également possible que des régions métropolitaines de recensement ne concordent pas avec les régions métropolitaines désignées par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Remarques: Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. A la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières, au Québec, est devenue la vingt-quatrième RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant entre 10,000 et 99,999 habitants. Les AR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une AR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une AR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie.

Remarques: Les agglomérations de recensement sont maintenant délimitées selon les mêmes critères qui sont utilisés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR). La seule chose qui différencie une AR d'une RMR est la taille du noyau urbanisé (les RMR comptent 100,000 habitants et plus). L'application de ces critères a entraîné l'inclusion de 24 AR au programme courant. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

Nota: Si la position est zéro, le SD ne fait pas partie d'une RMR ou d'une AR.

Voir la liste des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement aux pages suivantes.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
REGION METROPOLITAINE DE RECENSEMENT	
001	ST. JOHN'S
205	HALIFAX
310	SAINT JOHN
408	CHICOUTIMI - JONQUIÈRE
421	QUEBEC
442	TROIS-RIVIERES
462	MONTREAL
505	OTTAWA - HULL
532	OSHAWA
535	TORONTO
537	HAMILTON
539	ST. CATHARINES - NIAGARA
541	KITCHENER
555	LONDON
559	WINDSOR
580	SUDBURY
595	THUNDER BAY
602	WINNIPEG
705	REGINA
725	SASKATOON
825	CALGARY
835	EDMONTON
933	VANCOUVER
935	VICTORIA
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT	
005	CARBONAR
010	GRAND FALLS
015	CORNER BROOK
025	LABRADOR CITY
105	CHARLOTTETOWN
110	SUMMERSIDE
210	KENTVILLE
215	TRURO
220	NEW GLASGOW
225	SYDNEY
230	SYDNEY MINES
305*	MONCTON

* Indique les agglomérations de recensement qui ont été réparties en secteurs de recensement pour le recensement de 1981.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - suite	
315	OROMOCTO
320	FREDERICTON
328	BATHURST
330	CAMPBELLTON
335	EDMUNDSTON
404	RIMOUSKI
405	RIVIERE-DU-LOUP
406	BAIE-COMEAU
411	DOLBEAU
412	SEPT-ILES
428	SAINT-GEORGES
430	THETFORD MINES
433*	SHERBROOKE
435	MAGOG
438	ASBESTOS
440	VICTORIAVILLE
444	SHAWINIGAN
446	LA TUQUE
447	DRUMMONDVILLE
450	GRANBY
452	SAINT-HYACINTHE
454	SOREL
456	JOLIETTE
459	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
465	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
468	LACHUTE
475	SAINT-JEROME
480	VAL-D'OR
485	ROUYN
501	CORNWALL
502	HAWKESBURY
508	SMITHS FALLS
512	BROCKVILLE
515	PEMBROKE
517	PETAWAWA
521*	KINGSTON
522	BELLEVILLE
524	TRENTON
527	COBOURG
529*	PETERBOROUGH
530	LINDSAY

* Indique les agglomérations de recensement qui ont été réparties en secteurs de recensement pour le recensement de 1981.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - fin	
543*	BRANTFORD
550*	GUELPH
552	FERGUS
553	STRATFORD
556	CHATHAM
557	LEAMINGTON
562*	SARNIA
566	OWEN SOUND
568	BARRIE
569	ORILLIA
571	MIDLAND
575*	NORTH BAY
584	HAILEYBURY
590*	SAULT STE. MARIE
598	KENORA
607	PORTAGE LA PRAIRIE
625	FLIN FLON
640	THOMPSON
715	MOOSE JAW
720	SWIFT CURRENT
735	NORTH BATTLEFORD
745	PRINCE ALBERT
805	MEDICINE HAT
910	TRAIL
915*	KELOWNA
918	VERNON
925*	KAMLOOPS
930	CHILLIWACK
938	NANAIMO
940	PORT ALBERNI
943	COURTENAY
945	POWELL RIVER
955	PRINCE RUPERT
965	TERRACE
970*	PRINCE GEORGE

* Indique les agglomérations de recensement qui ont été réparties en secteurs de recensement pour le recensement de 1981.

Zone: 8

Position: 17

Sélecteur de RMR/AR

Cette zone indique si un secteur de dénombrement fait partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1	RMR
2	AR
0	autre qu'une RMR/AR

Zone: 9

Position: 18-49

Cette zone représente le nom de la région géographique.

Zone: 10

Position: 50

Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation

Réserves indiennes KAHNAWAKE 14, WEBIQUI, WUNNUMIN 2, KINGFISHER 1, PEIGAN 147, COWICHAN 1, THEIK 2, COWICHAN 9

Pour les régions géographiques énumérées ci-dessus, les données présentées résultent en grande partie d'imputations. Ces régions ont donc été supprimées. Cependant, les données sont comprises dans les totaux et totaux partiels apparaissant au niveau des regroupements géographiques. Afin de mesurer l'impact sur la qualité des données de ces régions, l'utilisateur est prié de consulter les publications Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Dans cette zone:

1 = comprend une (des) réserve(s) indienne(s) ou partie(s) de réserve(s) indienne(s) identifiée(s) comme région(s) à fort taux d'imputation.

Espace = ne comprend pas de réserves indiennes ou parties de réserves indiennes identifiées comme régions à fort taux d'imputation.

Le tableau à la page suivante montre l'ensemble des régions géographiques en question.

1981 Census - Indian Reserves - High Imputation Areas

Recensement de 1981 - Réserves indiennes - Régions à fort taux d'imputation

Census subdivision(s) (CSD)	Census division(s) (CD)	Census division(s) (CD) code	Census subdivision(s) (CSD) code	Enumeration area(s) (EA)	Federal electoral district (FED)	Region, province and federal electoral district (FED) code	Census tract(s) (CT)/provincial census tract(s) (PCT) name	Census metropolitan area(s) (CMA)/ census agglomeration(s) (CA)
Subdivision(s) de recensement (SDR)	Division(s) de recensement (DR)	Code de division(s) de recensement (DR)	Code de subdivision(s) de recensement (SDR)	Secteur(s) de dénombrement (SD)	Circonscription électorale fédérale (CEF)	Code de région, province et circonscription électorale fédérale (CEF)	Nom de secteur(s) de recensement(SR)/ secteur(s) de recensement provincial (SRP)	Région(s) métropolitaine(s) de recensement (RMR)/ agglomération(s) de recensement(AR)
Kannawake 14*	Laprairie	2466	2466820*	110-120*	Châteauguay	24013	CT 832*	Montréal
Webriqu*	Kenora District	3560	3560079*	411*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Wunnumun 2*	Kenora District	3560	3560072*	412*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Kingfisher 1*	Kenora District	3560	3560098*	420*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Petigan 147*	Division No. 3	4803	4803801*	363,364*	Lethbridge- Foothills	48014	PCT 7011*	...
Cowichan 1*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919807*	219,223,224,226*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...
Theik 2*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919818*	221*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...
Cowichan 9*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919806*	222*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...

... Not applicable. - N'ayant pas lieu de figurer.

* Indicates area suppression due to high non-response. - Indique les régions supprimées en raison du taux élevé de non-réponse.

Zone: 11

Position: 51-52

Genre d'enregistrement

<u>Genre d'enregistrement</u>	<u>Code</u>
Canada	01
Provinces	02
Le reste- Total résiduel par province pour les subdivisions de recensement de moins de 5,000 habitants	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des subdivisions de recensement à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des secteurs de recensement et des secteurs de recensement provinciaux à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	10
Totaux partiels des secteurs de recensement provinciaux	12
Secteurs de recensement (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement)	13
Secteurs de recensement provinciaux	15
Divisions de recensement	16
Subdivisions de recensement	17
Circonscriptions électorales fédérales	18
Secteurs de dénombrement	19

SECTION C

PRÉSENTATION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Voici comment se présenteront les fichiers des bandes sommaires et les microfiches pour le recensement de 1981:

Série de subdivisions de recensement (SDR)

- Les tableaux renferment des données pour les subdivisions de recensement, les divisions de recensement (DR), les provinces et le Canada.
- Au début de chaque bande sommaire et microfiche se trouveront tous les enregistrements de totaux, c'est-à-dire ceux pour le Canada, les provinces et les divisions de recensement.

Les renseignements seront donnés dans l'ordre suivant:

Niveau géographique

Canada

Provinces

Divisions de recensement

Subdivisions de recensement

Bandes sommaires

Séquence numérique (d'est en ouest)

Séquence numérique pour chaque province

Séquence numérique pour chaque division de recensement et province

Niveau géographique

Canada

Provinces

Divisions de recensement

Subdivisions de recensement

Microfiches

Séquence numérique (d'est en ouest)

Séquence alphabétique pour chaque province

Séquence alphabétique pour chaque province

Chaque enregistrement de données au niveau des SDR renfermera les indications géographiques suivantes:

Code de la région et de la province

Division de recensement (DR) - Classification géographique type (CGT)

Subdivision de recensement (SDR) - Classification géographique type (CGT)

Groupe de taille de la population de la SDR

Code de la catégorie de SDR

Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU) - Classification géographique type (CGT)

Code de la région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR) - Classification géographique type (CGT)

Sélecteur de RMR/AR

Nom de la SDR

Réserve indienne - Région à fort taux d'imputation

Genre d'enregistrement

SECTION D

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT ALÉATOIRE

La Loi sur la statistique stipule qu'aucun employé de Statistique Canada "... ne doit révéler ni sciemment faire révéler, par quelque moyen, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de manière qu'il soit possible, grâce à de telles révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou à une organisation identifiables les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement." (article 16(1)b) de la Loi sur la statistique de 1970-1971). À cause de l'amélioration constante des systèmes de stockage des données et de la mise au point de programmes d'extraction généraux et souples, de même que de l'ampleur du programme de totalisation et de publication des données du recensement de 1981, il est difficile d'utiliser des méthodes manuelles de façon à assurer le respect des dispositions de la Loi sur la statistique. Aussi, une technique connue sous le nom d'"arrondissement aléatoire" est appliquée, à la dernière étape de la totalisation, à tous les chiffres du recensement de 1981 (bandes sommaires et microfiches y compris). Grâce à cette méthode, tous les chiffres sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5".

Bien que les tableaux dont les chiffres ont été arrondis aléatoirement ne paraissent pas différents de ceux auxquels on a appliqué une méthode traditionnelle d'arrondissement, il reste que la technique utilisée n'est pas la même. Dans l'arrondissement aléatoire, c'est au hasard qu'on détermine si le dernier chiffre d'un nombre doit être arrondi vers le haut ou vers le bas (à 0 ou à 5), et non en fonction de règles basées sur la valeur même du nombre. Évidemment, cette façon de procéder introduit une imprécision du dernier chiffre du nombre, qui est suffisante pour assurer une protection efficace contre la divulgation directe, négative ou par recoupements, sans ajouter d'erreur significative aux données du recensement. Cependant, comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis dans les distributions. Il faut également s'attendre que les totaux et les autres chiffres correspondants dans divers bulletins du recensement présentent quelques légères différences. De plus, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis ne correspond pas forcément au total des éléments. De même, tout total ou valeur de classe figurant dans un tableau qui constitue une agrégation d'autres tableaux peut être différent de la somme des valeurs arrondies correspondantes de ces autres tableaux puisqu'elles ont toutes été arrondies de façon indépendante.

Certains utilisateurs s'inquiètent de ce qu'un biais important peut être introduit dans les petits chiffres de classes à la suite de l'arrondissement aléatoire, et que ce biais peut même être amplifié au moment de l'agrégation de ces chiffres. Un tel biais représente cependant une garantie contre la divulgation et il est certain que les diverses classes dans lesquelles on retrouve ces petits chiffres peuvent alors être moins précises. Toutefois, comme l'arrondissement est de nature aléatoire, les erreurs dues à l'arrondissement tendent à s'annuler lorsque les catégories de données sont agrégées à nouveau par l'utilisateur. On peut donc utiliser en toute confiance les agrégations obtenues.

Outre l'arrondissement aléatoire, pour éviter de présenter des renseignements inutiles et possiblement erronés et pour éliminer absolument toute divulgation, on a adopté, dans le cas de très petites régions particulières, une procédure connue sous le nom de "suppression des régions". Il s'agit essentiellement de supprimer complètement d'un tableau les régions géographiques elles-mêmes (et toutes les données) lorsqu'elles comptent moins de 50

habitants pour les secteurs d'autodénombrement ou moins de 25 habitants pour les secteurs de recensement par interview. Toutefois, les données supprimées sont incluses dans les totaux et totaux partiels à un niveau agrégé supérieur. Cette procédure s'applique seulement au fichier des données-échantillon, c'est-à-dire aux bulletins de la Série des profils B et au programme des bandes sommaires et des microfiches. Dans le cas des répartitions de revenus, les données sont supprimées lorsque le nombre total des pensionnaires hors institution visés est inférieur à 250. On applique également cette méthode au programme des bandes sommaires et des microfiches au niveau des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que dans la Série des profils B.

Le secteur de recensement (SR) ou la subdivision de recensement (SDR) supprimés en raison de cette règle sont indiqués à l'annexe de chaque bulletin de la Série des profils B en question. Les principaux chiffres de population, les superficies (et les autres données recueillies sur une base de 100%) pour ces entités manquantes ou supprimées sont présentés dans les bulletins correspondants de la Série des profils A ou sur les bandes et microfiches. (Voir Produits et services du recensement du Canada de 1981).

En outre, pour certains sujets spécialisés (revenu, activité économique et profession) traités dans les bulletins de la Série nationale et de la Série provinciale, les utilisateurs noteront que les répartitions touchant moins de 250 personnes ou unités ne sont pas présentées. Dans un tel cas, la région complète n'a pas été éliminée, et comme pour la suppression de régions, les données manquantes figurent à un niveau agrégé supérieur.

Il est possible que d'autres variations minimales existent ailleurs auquel cas le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue) en donnera des renseignements plus détaillés.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**SECTEURS DE
DÉNOMBREMENT(SD)**

Canada	1	1	...
Provinces	12	12	...
Circonscriptions électorales fédérales (représentation de 1976)	282	282	...
Secteurs de dénombrement	41,197	38,233	...
Total	41,492	38,528	...

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT(SDR)

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
Divisions de recensement	266	266	266
Subdivisions de recensement	5,710	5,372	4,563
Total	<u>5,989</u>	<u>5,651</u>	<u>4,842</u>

SECTEURS DE RECENSEMENT
(SR)/SECTEURS DE RECENSE-
MENT PROVINCIAUX (SRP)

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement/Agglomérations de recensement	37	37	37
Totaux partiels-secteurs de recensement provinciaux	12	12	12
Secteurs de recensement	3,302	3,277	3,247
Secteurs de recensement provinciaux	<u>1,786</u>	<u>1,782</u>	<u>1,782</u>
Total	5,150	5,121	5,091

SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT
(COMPOSANTES)
POUR LES RMR

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Subdivisions de recensement	365	351	337
Taux résiduels par province	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>
Total	<u>415</u>	<u>401</u>	<u>387</u>

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).
... Sans objet.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTEURS DE RECENSEMENT POUR LES RMR

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Secteurs de recensement	3,032	3,008	2,983
Taux résiduels par province	12	12	12
Total	<u>3,082</u>	<u>3,058</u>	<u>3,033</u>

SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT (SDR)
5,000+

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
Total résiduel par province pour les subdivisions de recensment de moins de 5,000 habitants	12	12	12
Subdivisions de recensement de 5,000+	653	652	652
Total	<u>678</u>	<u>677</u>	<u>677</u>

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).
... Sans objet.

ÉCHANTILLONNAGE ET PONDÉRATION

Les données du recensement de 1981 ont été recueillies sur une base de 100 % (c'est-à-dire auprès de tous les ménages) ou par un échantillonnage aléatoire des ménages; ces données sont pondérées afin de fournir des estimations sur l'ensemble de la population. Les renseignements figurant dans les présentes microfiches/bandes sommaires ont été recueillis selon la seconde méthode puis pondérés afin de compenser l'effet de l'échantillonnage.

Le système de pondération utilisé au recensement de 1981 (tout comme en 1971 et en 1976) est appelé estimation de l'échantillon en formation. Il s'agit d'une méthode répétée qui vise à fournir, pour certains sous-groupes fondamentaux de la population, des estimations-échantillon qui concordent avec le chiffre total de population. De cette façon, il est possible d'accroître non seulement la cohérence entre les totalisations des données-échantillon et à 100 %, mais aussi d'améliorer la fiabilité des estimations faites à partir de l'échantillon.

Cette méthode permet d'assurer la cohérence entre les estimations-échantillon et les valeurs de population des sous-groupes choisis et de certaines combinaisons de ces sous-groupes. Cependant, même si la méthode tend à accroître la cohérence des données des petits sous-groupes, elle n'en assure pas la cohérence, ni d'ailleurs pour les groupes dont les caractéristiques ne sont pas utilisées comme variables de contrôle. Pour toute région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de population peut différer de celui qui figure dans les bulletins renfermant des données recueillies auprès de toute la population.

À quelques petites exceptions près, les totaux de la population ou de l'univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les divisions de recensement, tant pour les données-échantillon que celles à 100 %, coïncideront étant donné que ces chiffres ont été utilisés comme point de contrôle dans la méthode de pondération.

QUALITÉ DES DONNÉES

Introduction

Dans tout recensement, les données recueillies peuvent être entachées d'erreurs. Certaines de ces erreurs tendent à s'annuler à mesure que le nombre de cas observés augmente (c'est-à-dire dans le cas des classes plus importantes) puisque les erreurs se font dans les deux sens (erreurs aléatoires). De façon générale, la proportion ou le taux d'erreurs aléatoires nettes (c'est-à-dire qui ne sont pas annulées) augmente au fur et à mesure que la taille de la population ou de la classe diminue. Aussi, faut-il utiliser avec une certaine réserve les petits chiffres obtenus.

Dans d'autres cas, les erreurs ne s'annulent pas parce qu'elles ont tendance à se produire dans un sens plutôt que dans un autre. Il s'agit d'erreurs systématiques. Par exemple, le libellé d'une question peut favoriser les erreurs dans un sens particulier. Ces erreurs entraînent un biais.

Des erreurs d'observation, des erreurs de réponse, des erreurs de traitement et des erreurs d'échantillonnage en plus des erreurs d'arrondissement aléatoire ont pu influencer sur la qualité des données fournies dans le présent fichier.

Erreur d'observation

Il y a erreur d'observation au recensement lorsqu'on oublie complètement une personne ou un ménage ou qu'on le (ou la) compte plus d'une fois. Étant donné qu'on s'attend à ce que le surdénombrement soit assez rare par rapport au sous-dénombrement, de telles erreurs produisent un biais vers le bas dans les statistiques du recensement, de sorte que les estimations publiées du recensement tendent à sous-estimer le chiffre réel de population.

On a entrepris une étude spéciale sur le recensement de 1981 afin d'évaluer le biais entraîné par le sous-dénombrement. Selon les résultats, le taux global du sous-dénombrement serait de 2 % de l'ensemble de la population. L'étude a révélé que le sous-dénombrement est plus élevé dans certains groupes de la population, par exemple chez les jeunes adultes de sexe masculin et les nouveaux immigrants. On avait décelé les mêmes tendances lors du recensement de 1976.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse se produit lorsque la réponse enregistrée est incorrecte. De telles erreurs surviennent lorsque le répondant a mal interprété la question ou a coché la mauvaise case par inadvertance ou même volontairement. La formulation des questions ou le mode de présentation du questionnaire ainsi que la formation et l'attitude des agents recenseurs sont des facteurs qui peuvent favoriser ce genre d'erreurs.

Pour obtenir une mesure de la qualité des données, on peut utiliser le "taux de réponse" qui représente alors le nombre de fois qu'une valeur a été attribuée à une caractéristique par le répondant, divisé par le nombre de fois qu'on aurait dû obtenir cette valeur. Ce genre de mesure fournit un indice de la qualité de la réponse qui, à son tour, détermine le degré d'imputation nécessaire pour tenir compte de la non-réponse.

Dans le tableau 1 ci-dessous, on peut voir les taux de réponse pour certaines caractéristiques, qui ont été obtenus au recensement de 1981.

Tableau 1: Taux de réponse de certaines caractéristiques du recensement de 1981

Caractéristiques	Taux (%) de réponse
·Activité	94.1
Activité économique	96.6
Âge	98.9
Âge au premier mariage	91.9
Date du dernier travail	96.5
Durée d'occupation	99.3
Enfants mis au monde	95.8
État du logement	98.3
État matrimonial	98.7
Forme juridique	91.2
Fréquentation scolaire	98.2
Heures travaillées pendant la semaine de référence	97.5
Langue maternelle	98.9
Lien avec la Personne 1	99.2
Mobilité	96.2
Mode d'occupation	99.1
Mode d'occupation - Condominium	96.2
Nombre d'années d'études non universitaires	95.9
Nombre d'années d'études universitaires	97.0
Nombre de pièces	98.9

Tableau 1: Taux de réponse de certaines caractéristiques du recensement de 1981

Caractéristiques	Taux (%) de réponse
Période de construction	97.6
Plus haut grade, certificat ou diplôme	98.1
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	92.9
Principal combustible utilisé pour chauffer l'eau	97.1
Principal combustible utilisé pour le chauffage	97.0
Profession	95.8
Province, DR, SDR de résidence en 1976	95.2
Salles de bains	99.0
Semaines travaillées	94.7
Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel	92.4
Sexe	99.2
Soutien du ménage	98.5
Statut professionnel	95.4
Système de chauffage principal	97.3
Type de construction	99.6

Erreur de traitement

Des erreurs de traitement peuvent se produire lorsque des réponses en toutes lettres sont codées, lorsque les réponses du questionnaire sont transcrites en langage d'ordinateur et lorsqu'on fait des imputations pour tenir compte soit de la non-réponse soit des rejets au contrôle.

Erreur d'échantillonnage

Les données qui sont basées sur les réponses recueillies auprès d'un échantillon et qui sont ensuite pondérées sont sujettes à une erreur vu que la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon n'est habituellement pas identique à la répartition des caractéristiques au sein de la population à partir de laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur possible introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique au sein de la population. Lorsqu'il y a des cases comportant des chiffres assez grands, l'erreur possible attribuable à l'échantillonnage, en proportion de la valeur de la case, sera relativement petite. Si les valeurs des cases sont petites, cette erreur, en proportion de la valeur de la case, sera toutefois relativement importante.

Le tableau 2 présente une évaluation approximée de l'erreur provenant de l'échantillonnage. Cette évaluation ne devrait servir que de guide.

**Tableau 2: Erreur type approximée provenant de l'échantillonnage
Données-échantillon pour le recensement de 1981**

Valeur des cases	Nombre total de personnes, ménages, logements ou familles dans la région géographique									
	500	1,000	5,000	10,000	20,000	50,000	100,000	250,000	1,000,000	5,000,000 ou plus
50	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
100	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
200	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30
500	-	30	40	45	45	45	45	45	45	45
1,000	-	-	60	60	60	65	65	65	65	65
2,000	-	-	70	80	85	90	90	90	90	90
5,000	-	-	-	100	120	135	140	140	140	140
10,000	-	-	-	-	140	180	190	195	200	200
20,000	-	-	-	-	-	220	255	270	280	280
50,000	-	-	-	-	-	-	315	400	435	445
100,000	-	-	-	-	-	-	-	490	600	625
500,000 ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	1,000	1,340

Les utilisateurs qui désirent connaître l'erreur approximée provenant de l'échantillonnage pour une case de données en particulier, d'après l'échantillon de 20 %, n'ont qu'à appliquer la méthode suivante:

- a) Une totalisation dans ce fichier s'appliquera de façon typique à un univers de personnes, de ménages, de logements ou de familles. Il est d'abord nécessaire d'établir le chiffre total pour le niveau géographique en question: secteur de recensement, subdivision de recensement, division de recensement, province, etc., auquel s'applique la case.
- b) On choisit la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus du chiffre total de l'univers de la région en cause.
- c) On choisit la ligne à l'intérieur de la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus de la case dans la totalisation. La valeur de la colonne sur cette ligne représentera pour la case en question l'erreur type approximée provenant de l'échantillonnage.

Les répercussions du plan de sondage et de la procédure de pondération utilisées au recensement de 1981 varieront, cependant, d'une caractéristique à une autre. Les valeurs de l'erreur type dans le tableau ci-dessus pourront toutefois surestimer ou sous-estimer l'erreur provenant de l'échantillonnage. L'échantillon prélevé au recensement est constitué de ménages plutôt que de personnes. Lorsque l'on évalue l'erreur possible provenant de l'échantillonnage, dans le cas des caractéristiques des personnes, il faut savoir si les réponses de toutes les personnes constituant chaque ménage seront semblables. Si elles ne le sont pas (non corrélées), l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus petite. Si elles le sont (corrélées), par exemple, pour la migration, l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus élevée.

Dans le cas des ménages, des familles, des logements et des caractéristiques non corrélées des personnes, l'utilisateur, lorsqu'il utilise ces valeurs de l'erreur type, peut être raisonnablement certain que la valeur réelle de la population recensée (si l'on ne tient compte d'aucune forme d'erreur autre que l'échantillonnage) s'établira à plus ou moins deux fois l'erreur type (par ex., pour une case dont la valeur est 1,000 et dont la région géographique compte 50,000 habitants, l'écart sera de 1,000 + ou - 2x65 ou 1,000 + ou - 130). Dans le cas des caractéristiques corrélées des personnes, l'utilisateur peut être raisonnablement certain que, de la même façon, la valeur réelle s'établira à plus ou moins trois fois l'erreur type (par ex., pour une case de 5,000 et dont la région géographique compte 100,000 habitants, l'écart sera de 5,000 + ou - 3x140 ou 5,000 + ou - 420).

Pour obtenir les facteurs qui peuvent servir à rectifier les valeurs de l'erreur type de chaque variable, on peut s'adresser au centre de référence de Statistique Canada le plus proche.

Ces facteurs de rectification ainsi que des renseignements additionnels sur la méthodologie du recensement (plus particulièrement sur l'échantillonnage et la pondération) et une évaluation plus complète de la qualité des données du recensement recueillies auprès de l'échantillon paraîtront dans le bulletin Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

PRODUITS GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Recensement du Canada de 1981: Listes de référence des secteurs de dénombrement

- 99-909 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Atlantique
- 99-910 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Québec
- 99-911 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Ontario
- 99-912 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-913 Secteurs de recensement
- 99-914 Secteurs de recensement provinciaux - Provinces de l'Atlantique
- 99-915 Secteurs de recensement provinciaux - Québec
- 99-916 Secteurs de recensement provinciaux - Ontario
- 99-917 Secteurs de recensement provinciaux - Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-918 Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, composantes

Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n° 12-201 au catalogue, publication annuelle)

Classification géographique type, 1981. Vol. I (n° 12-567 au catalogue, publication hors série).

Classification géographique type, 1981. Vol. II (n° 12-568 au catalogue, publication hors série).

PRODUITS DE RÉFÉRENCE

Le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) donne les définitions de toutes les variables et de tous les termes utilisés dans les produits du recensement de 1981. Les renseignements que renferment le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue) et le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue), présentent un intérêt général puisqu'ils donnent la liste et l'index de tous les tableaux des publications ainsi qu'une reproduction des questionnaires du recensement et les indicateurs de base de la qualité des données. On peut obtenir plus de détails sur la qualité des données dans Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

La publication Produits et services du recensement du Canada de 1981 décrit une foule d'autres analyses et de produits de référence, et fournit des renseignements sur les produits et services disponibles.

SECTION E

NOTES SPÉCIALES

Activité

Dans les tableaux qui ne concernent qu'une faible proportion de la population ou qui renferment beaucoup de classements recoupés, les cellules sont peu nombreuses pour certaines régions géographiques. Dans ces cas, les taux d'activité et les taux de chômage ne sont pas toujours fiables. Nous recommandons fortement aux utilisateurs de faire preuve de circonspection lorsqu'il s'agit d'employer et d'interpréter ces statistiques.

Cellules renfermant un zéro

Dans les bandes sommaires et microfiches, une cellule renfermant une valeur zéro peut signifier une des choses suivantes:

- (1) néant ou zéro.
- (2) n'ayant pas lieu de figurer.
- (3) il est impossible de calculer la médiane car elle se trouve dans une des classes ouvertes de la répartition.

Par suite de la méthode de production utilisée, il n'a pas été possible de recourir aux signes conventionnels que l'on retrouve habituellement dans les publications.

Codes de classification géographique type

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Données sur la scolarité

Les comparaisons des données du recensement de 1981 sur la scolarité avec celles des recensements antérieurs ou d'autres sources doivent généralement se limiter à des caractéristiques uniformes et aux mêmes composantes temporelles et démographiques¹. Pour les comparaisons générales, il convient de noter que les données de 1981 sur la scolarité, contrairement à celles des recensements antérieurs, ne comprennent pas les pensionnaires d'institution et ne visent que la population de 15 ans ou plus alors qu'aux recensements de 1971 et des années précédentes, les données sur la scolarité existaient pour la population de 5 ans ou plus. Il y a en outre un aspect essentiel qui distingue les données de 1981 de celles provenant d'autres sources.

¹ Les utilisateurs qui désirent des données chronologiques du recensement sur l'éducation pour les années 1971, 1976 et 1981 pourront se référer au bulletin spécial, n° 13-579 au catalogue: Tableaux chronologiques de données sur l'éducation, recensements de 1971, 1976 et 1981, qui doit paraître à une date ultérieure.

Cet aspect essentiel se retrouve dans la catégorie des "autres études non universitaires" utilisée au recensement de 1981. Le concept des autres études non universitaires diffère, à deux égards, des recensements antérieurs et des autres mesures du concept "niveau postsecondaire non universitaire". Premièrement, contrairement au recensement de 1976, cette expression désigne maintenant tous les programmes de passage à l'université des collèges communautaires et le programme général des CEGEP du Québec; on peut donc s'attendre à ce que les données portent non plus sur les études universitaires mais sur les études non universitaires, et c'est ce qui arrive entre 1976 et 1981 (surtout pour la population des CEGEP). Deuxièmement, la question posée au recensement de 1981 englobait toutes les études non universitaires après le niveau élémentaire ou secondaire, peu importe que la personne ait obtenu son diplôme d'études secondaires ou non. Le concept des autres études non universitaires de 1981 a un sens large qui regroupe les études postsecondaires traditionnelles ainsi que la formation professionnelle et technique (métiers).

Données sur le genre de famille de recensement

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage. Cependant, en 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires.

Comme la façon de déterminer le genre de famille de recensement a été améliorée lors du recensement de 1981, nous conseillons aux utilisateurs d'être prudents lorsqu'ils comparent les données sur la répartition des familles principales et des familles secondaires à celles des recensements antérieurs. Par exemple, sont automatiquement classées comme familles secondaires en 1981 les familles de recensement dans les ménages privés où la personne responsable des paiements du ménage habite ailleurs. Aux recensements précédents, premièrement, il n'était pas possible d'identifier ces cas et deuxièmement, certaines de ces familles étaient classées comme familles principales.

On trouvera de plus amples renseignements dans le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le genre de ménage

À cause d'un changement introduit en 1981 dans la façon de déterminer le genre de famille, nous recommandons aux utilisateurs de se montrer prudents lorsqu'ils comparent les données relatives aux familles principales et secondaires à celles des recensements antérieurs. Puisque le genre de ménage découle, en partie, du genre de famille, les mêmes précautions devraient être prises en comparant les données de 1981 sur les ménages de famille secondaire.

On peut trouver une explication de ces changements et, selon le cas, de l'impact de ces derniers sur les données relatives au genre de ménage en général, dans la publication Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le type de construction

La déclaration du type de construction d'un logement lors d'une enquête ou d'un recensement fait souvent l'objet d'erreurs de réponse importantes. La situation est sans doute attribuable en partie à la diversité des constructions quelquefois complexes, aux différences de terminologie d'une région à l'autre et à la publicité locale dans le domaine de l'immeuble. Il a déjà été prouvé que le niveau et la nature de cette erreur de réponse variaient selon la méthode utilisée pour recueillir les données. Au recensement de 1976, c'est le recenseur qui a établi le type de construction, alors qu'au recensement de 1981, le recensé s'en est chargé.

L'analyse a montré que les données de 1976 renfermaient beaucoup moins d'erreurs que celles de 1981 en ce qui concerne cette variable. Les comparaisons faites entre les données des deux recensements au sujet du type de construction révéleront donc certaines incohérences. (Nota: Le nombre de logements n'est pas remis en question, c'est seulement la façon de répartir le nombre total de logements selon le type de construction.) Ces incohérences varieront en importance d'une région géographique à l'autre et d'un type de construction à l'autre.

Au niveau géographique, le degré d'erreur dans le classement des logements est plus fréquent dans le centre des grandes villes; c'est en effet dans ces régions que l'on retrouve de vieilles constructions ou des édifices transformés ou complexes que les recensés ont bien du mal à classer. Le degré d'erreur décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville. En effet, il ne semble pas y avoir de problèmes de qualité de données à cet égard dans les régions rurales.

Du point de vue de la construction, le nombre d'appartements dans les immeubles de cinq étages ou plus est, croyons-nous, relativement exact. Le nombre d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples (par ex., des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages et des maisons en rangée), peut par contre, renfermer ce genre d'erreur mais à des degrés divers. Nous avons relevé deux genres de classement erroné pour ces logements. En premier lieu, il y a eu classement erroné parmi les divers types de construction à logements multiples. Par exemple, des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages ont fréquemment été classés comme maisons en rangée, maisons jumelées, etc. En second lieu, il y a eu erreur au niveau des constructions multiples et individuelles. Par exemple, un duplex a pu être classé comme une maison individuelle non attenante.

Une forte proportion de l'erreur du type de construction est survenue pour les constructions à logements multiples. Pour cette raison, l'utilisateur serait avisé, toutes les fois qu'il recourt aux données du recensement de 1981 sur le type de construction, de les regrouper si c'est possible selon les quatre catégories suivantes: maisons individuelles non attenantes, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, logements mobiles (c.-à-d., les habitations mobiles et les autres logements mobiles) et tous les autres. L'erreur dans les données agrégées décroîtra mais elle ne sera pas éliminée. On peut s'attendre à ce qu'un classement erroné des logements dans des immeubles à logements multiples, lorsqu'il se produit, entraîne un sous-dénombrement de la catégorie "tous les autres" et un surdénombrement équivalent dans le cas des maisons individuelles non attenantes. On peut s'attendre à ce que l'importance (en pourcentage) de l'erreur au niveau du nombre de logements individuels non attenants diminue à mesure qu'augmentera le nombre "réel" de logements individuels non attenants dans la région en question.

La question est donc: "Comment peut-on établir le niveau de l'erreur dans une totalisation sur le type de construction et est-il possible de compenser ou de rectifier cette erreur?". La réponse dépendra de la totalisation et de l'usage auquel on destine les données.

Dans les totalisations au niveau des secteurs de dénombrement, par exemple, seuls les énoncés généraux susmentionnés peuvent s'appliquer aux données. Si le secteur de dénombrement se trouve dans une région rurale, on peut se servir des données avec la même confiance que les autres données, avec des tailles de case comparables, pour le secteur de dénombrement. Par contre, si le secteur de dénombrement est dans le noyau urbanisé d'une ville où on retrouve 50 % des logements déclarés dans des immeubles à logements multiples, les données sur le type de construction ne seront plus utilisables sinon pour des fins très générales, plus spécialement en ce qui concerne la gamme complète de types de construction.

Concernant les totalisations au niveau des secteurs de recensement, subdivisions de recensement, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement et provinces, par exemple, il est possible (avec certains recoupements à d'autres données du recensement de 1981 et aux données sur le type de construction de 1976) d'établir s'il y a un problème de qualité dans la totalisation pour le type de construction en cause, la nature du problème et, très probablement, la raison du classement erroné.

La méthode se fonde sur les données touchant la période de construction. Ces données, qui ont été recueillies auprès d'un échantillon au recensement de 1981, permettent d'identifier les constructions neuves, c'est-à-dire les logements occupés construits au cours de la période 1976-1980 ainsi que ceux qui ont été construits dans les cinq premiers mois de 1981. Dans la mesure où le stock de logements est stable (idéalement, il n'y aurait ni transformation, ni démolition) au cours d'une période de cinq ans, si l'on ajoute la construction neuve - chiffres que l'on a obtenus au recensement de 1981 - aux chiffres sur le type de construction au recensement de 1976, on devrait pouvoir obtenir des valeurs assez près de celles qui ont été obtenues au recensement de 1981. L'écart entre ces chiffres rectifiés et les chiffres de 1981 selon le type de construction devrait nous donner une indication claire de la qualité des données, tant pour 1981 que pour 1976.

L'évaluation de la qualité des données se fait en trois étapes:

- (1) **S'assurer que la région géographique au recensement de 1976 correspond à celle du recensement de 1981 pour laquelle on a totalisé des données sur le type de construction.**

Pour bon nombre de totalisations, les régions géographiques des recensements de 1976 et de 1981 correspondront. Pour l'aider dans sa tâche, l'utilisateur pourra se reporter à divers bulletins.

(i) **Divisions de recensement et subdivisions de recensement**

1976: 92-802 à 92-805; 92-911 (cartes de référence)

1981: 93-901 à 93-912, tableau 4; 99-907 (cartes de référence - DR/SDR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981 ou à consulter le volume 1 de la CGT (Annexe 2), n° 12-567 au catalogue.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(ii) Régions métropolitaines de recensement

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(iii) Agglomérations de recensement

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Voir (ii) ci-dessus; les utilisateurs devront cependant noter que les critères de définition d'une AR ont changé considérablement entre 1976 et 1981, ce qui peut influencer grandement sur les comparaisons. Ces changements dépassent tous les changements de limites des SDR composantes.

(iv) Secteurs de recensement

1976: 95-800 à 95-831 (cartes incluses)

1981: 95-905 à 95-940 (cartes incluses)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(v) Circonscriptions électorales fédérales

Les données sur les circonscriptions électorales fédérales ne peuvent être facilement évaluées puisque les données de 1976 sont basées sur l'Ordonnance de représentation de 1966 tandis que celles de 1981 se fondent sur l'Ordonnance de représentation de 1976, à l'exception du bulletin 92-808 de 1976 qui présente des renseignements de base sur le type de construction selon l'Ordonnance de représentation de 1976. Le bulletin correspondant en 1981 porte le n^o 95-901 au catalogue.

Les petites modifications de limites géographiques qui ne peuvent être cernées ne devraient pas invalider l'évaluation. Toutefois, des écarts importants nous empêcheraient de procéder à une évaluation valable. (Ainsi, on ne peut évaluer les données sur les secteurs de dénombrement puisque les limites de ces secteurs diffèrent beaucoup entre 1976 et 1981.)

- (2) Regrouper, pour une ou des régions géographiques données, les chiffres de 1976 et de 1981 sur le type de construction aux recoupements de 1981 selon la période de construction (données-échantillon) afin de produire les chiffres rectifiés de 1981.

Pour tous les types de construction, la construction neuve (dont la période de construction est 1976-1981 ou 1976-1980 plus 1981) déclarée au recensement de 1981 doit être ajoutée au total de chaque type de construction (ou de quelque version modifiée) déclarée au recensement de 1976 pour produire les chiffres rectifiés de 1981. Les données sur la période de construction avec recoupements selon le type de construction sont préparées spécialement pour effectuer cette procédure. Ces totalisations sortiront en mars 1983. Les utilisateurs des bandes ou microfiches de données noteront que des recoupements de la période de construction selon le type de construction sont prévus pour les secteurs de recensement (CTW81B22) et les subdivisions de recensement de 5,000 habitants et plus (SPW81B13).

Il convient de noter que s'il n'y a pas eu beaucoup de constructions neuves dans la région en question (auquel cas le nombre total de logements privés occupés devrait à peu près correspondre pour 1976 et 1981), les données sur la période de construction ne seront pas alors requises et cette partie de la procédure devra être laissée de côté.

- (3) Comparer les chiffres du recensement de 1981 sur le type de construction aux chiffres rectifiés de ce même recensement et évaluer la différence.

Si les régions à comparer sont identiques, les chiffres de 1981 et leur version rectifiée devraient correspondre. (Pour cette comparaison, les chiffres des deux catégories d'appartements de 1981 doivent être additionnés pour être comparables au nombre d'appartements de 1976.) Dans bon nombre de cas, il y aura une différence, quelquefois petite, quelquefois grande. Il faut alors essayer d'expliquer le mieux possible les raisons de l'incohérence.

Raisons possibles d'incohérence

- a) Il n'est pas possible de distinguer dans les données de 1981 les logements qui ont été construits entre janvier et mai 1976. Vu que les logements occupés construits au cours de cette période sont compris dans les chiffres du recensement de 1976, les chiffres rectifiés de 1981 seront supérieurs aux estimations publiées de 1981.

Si, de façon proportionnelle, on retrouve un nombre important de logements pour un type de construction donné dont la période de construction s'établit entre 1976 et 1981, il sera peut-être alors nécessaire de réajuster les chiffres pour "corriger" les données afin de tenir compte des constructions faites entre janvier et mai 1976. Si l'on ne dispose pas de renseignements additionnels, 5/60 du chiffre de 1976-1980 ou 5/65 de celui de 1976-1981 devra être retranché du chiffre précédemment ajusté de 1981. On devra, cependant, se rappeler qu'un tel ajustement ne sera pas aussi fiable pour de petites régions géographiques.

- b) Il faut se souvenir que les données sur la période de construction se fondent sur un échantillon et, comme telles, sont entachées d'une erreur d'échantillonnage. Nous expliquerons les répercussions de l'erreur d'échantillonnage dans les bulletins du recensement de 1981 qui comprennent des totalisations de données-échantillon (par ex., sur la période de construction) et dans la publication n° 99-905 au catalogue intitulée Qualité des données - Population-échantillon. Pour la plupart des totalisations, l'erreur d'échantillonnage ne devrait pas être trop élevée pour que nous ne puissions pas appliquer la procédure d'évaluation, mais elle pourra expliquer dans une certaine mesure l'un ou l'autre des écarts.

- c) Les données sur la période de construction sont également entachées d'une erreur de réponse. L'importance d'une telle erreur pour les totalisations dépendra de la proportion de constructions neuves déclarées.
- d) Du fait que les totalisations vérifiées concerneront les logements occupés, des taux d'inoccupation différents pour les recensements de 1976 et de 1981 entraîneront un écart correspondant dans les chiffres du stock de logements occupés.
- e) Les démolitions entre les deux recensements entraîneront une hausse du chiffre rectifié du recensement de 1981 par rapport au chiffre réel de ce même recensement.
- f) Les transformations (par ex., la transformation d'une maison individuelle non attenante en appartements) pourront vraisemblablement entraîner une diminution du nombre d'un type de logement et un accroissement pour un autre. De façon générale, ces transformations ne devraient pas avoir été déclarées parmi la construction neuve.

Tous les éléments a) à f), avec l'exception possible des erreurs d'échantillonnage, devraient se manifester individuellement par un écart dans le stock estimatif total de logements occupés pour la région en cause (si l'on compare le total de 1981 au total rectifié de cette même année). Globalement, il peut y avoir effet de compensation (par exemple, des démolitions et des transformations). Cela pourra aussi entraîner des modifications au nombre de logements d'un type particulier de construction.

Comme une source possible d'écarts, l'erreur de réponse se manifestera non pas par un écart du stock estimatif total de logements occupés mais par un déplacement du nombre de logements entre deux ou plusieurs types de construction. Si l'erreur de réponse est importante, le déplacement sera évident. L'exemple hypothétique suivant servira à illustrer notre propos.

Comparaison des chiffres de 1981 et des chiffres rectifiés de 1981 sur les logements occupés selon le type de construction

Région	Appartements (en milliers)		Autres logements multiples (en milliers)		Logements individuels non attenants (en milliers)	
	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981
A	260	361	130	30	20	19
B	385	400	53	40	10	8
C	150	155	36	35	40	41
D	78	78	24	24	56	56

Dans la région A, on constate une erreur de réponse importante qui s'est manifestée par un déplacement des appartements (en 1976) vers d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples, et, dans une moins large mesure, vers les logements individuels non attenants. On peut raisonnablement conclure que, pour cette région, le classement de 1981 selon le type de construction renferme au moins le degré d'erreur qui ressort de la différence entre les chiffres et que les chiffres rectifiés de 1981 reflètent mieux la répartition des types de construction pour la région. De même, il est aussi raisonnable de conclure que les problèmes de classement existaient également au recensement de 1976. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que les chiffres de 1976 - qui se fondent sur une évaluation des données de 1976 et de 1981 - soient beaucoup plus exacts que les chiffres de 1981, dans ce cas, ils pourront encore renfermer une erreur non négligeable. La plus grande proportion d'une telle erreur se retrouvera dans les constructions à logements multiples (appartements et autres logements multiples dans notre exemple).

Pour la région B, il existe vraisemblablement une erreur de réponse qui s'apparente à celle pour la région A. On peut s'attendre à ce que les chiffres rectifiés de 1981 renferment une certaine part d'erreur, mais étant donné que les renseignements sont beaucoup moins incohérents que ceux de la région A, les données peuvent être utilisées avec beaucoup plus de confiance.

Pour la région C, il existe des incohérences, mais elles peuvent avoir été causées par une combinaison de problèmes. Dans cette région, le nombre total de logements occupés en 1981 est de 226; le chiffre rectifié est 231. Donc, la plupart des écarts apparents doivent être attribuables à d'autres causes que l'erreur de réponse. La source d'erreur la plus plausible se retrouvera dans les données sur la période de construction (voir a), b) et c) sous Raisons possibles d'incohérences), bien qu'on devra aussi vérifier la conformité des limites géographiques entre 1976 et 1981.

Pour la région D, il n'y a pas d'incohérence et les données peuvent être utilisées avec confiance.

Il convient de noter qu'on devra, dès que possible, procéder au regroupement des types de construction, comme l'indique l'exemple, puisqu'il est plus facile d'évaluer la cause des écarts lorsque les chiffres sont plus grands. Il convient aussi de remarquer que les déplacements au niveau des chiffres pour les logements mobiles sont très difficiles à évaluer. Ces logements peuvent avoir un taux de démolition supérieur à la moyenne, ils peuvent être déplacés hors d'une région ou y être intégrés et ils peuvent être transformés peut-être plus facilement que tout autre genre de logement.

Dans les recherches qui ont mené à la rédaction de cette note spéciale, la procédure mentionnée ci-dessus a été appliquée à un échantillon de régions géographiques. Ainsi, les résultats à l'égard d'un échantillon de régions métropolitaines de recensement révèlent qu'une erreur de réponse importante s'est glissée dans certaines municipalités plutôt que dans la majorité d'entre elles. Il n'y a pas eu de problème apparent de la qualité des données et lorsque des erreurs de réponse sont survenues, les déplacements par type de construction sont ressortis aussitôt.

Des renseignements complémentaires sur la qualité des données touchant le type de construction paraîtront dans le bulletin n° 99-904 au catalogue intitulé Qualité des données - Population totale.

Géographie - Avis de Correction

A1 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

- | | |
|---------------------------------------------------------|-------|
| a) Alexander, LGD, Man. (CGT 4601071) | |
| - population totale de 1981 se lit | 2,793 |
| devrait se lire | 1,908 |
| b) Division No. 1, Unorganized, UNO, Man. (CGT 4601094) | |
| - population totale de 1981 se lit | 675 |
| devrait se lire | 1,560 |

A2 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

- | | |
|-----------------------------------------|-----|
| a) Meductic, VL, N. B. (CGT 1310013) | |
| - population totale de 1981 se lit | 234 |
| devrait se lire | 197 |
| b) Canterbury, PAR, N. B. (CGT 1310011) | |
| - population totale de 1981 se lit | 649 |
| devrait se lire | 686 |

A3 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

- | | |
|--------------------------------------------------|-------|
| a) Hillsborough Park, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102017) | |
| - population totale de 1981 se lit | 1,227 |
| devrait se lire | 1,036 |
| b) East Royalty, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102020) | |
| - population totale de 1981 se lit | 1,696 |
| devrait se lire | 1,863 |
| c) Sherwood, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102019) | |
| - population totale de 1981 se lit | 5,681 |
| devrait se lire | 5,705 |

A4 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

- | | |
|----------------------------------------|-----|
| a) Chicken 224, R, Sask. (CGT 4718828) | |
| - population totale de 1976 se lit | -A |
| devrait se lire | 528 |
| b) Chicken 225, R, Sask. (CGT 4718823) | |
| - population totale de 1976 se lit | 528 |
| devrait se lire | - |
| - population totale de 1981 se lit | 236 |
| devrait se lire | 26 |

c) Division No. 18, Unorganized, UNO, Sask. (CGT 4718090)	
- population totale de 1981 se lit	11,991
devrait se lire	12,201

A5 Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement

a) Fond du Lac 229, R, Sask. (CGT 4718824)	
devrait être <u>annulé</u>	
b) Fond du Lac 227, R, Sask. (code CGT pas encore assigné) - devrait être <u>créé</u>	
- population totale de 1976 devrait se lire	452
- population totale de 1981 devrait se lire	494

A6 Problème: Mauvais codes des subdivisions de recensement unifiées

a) Alert Bay 1, R, C.-B. (CGT 5943801)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035
b) Alert Bay 1A, R, C.-B. (CGT 5943802)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035

A7 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Jacquet River, VL, N. B. (CGT 1314002)	
- population totale de 1981 se lit	778
devrait se lire	887
b) Durham, PAR, N. B. (CGT 1314001)	
- population totale de 1981 se lit	2,656
devrait se lire	2,547

A8 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Norway House 17, R, Man. (CGT 4622058)	
- population totale de 1981 se lit	1,812
devrait se lire	1,976
b) Division No. 22, Unorganized, UNO, Man. (CGT 4622046)	
- population totale de 1981 se lit	2,703
devrait se lire	2,539

A9 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Regina, C, Sask. (CGT 4706027)	
- population totale de 1981 se lit	162,613
devrait se lire	162,984
b) Sherwood No. 159, RM, Sask. (CGT 4706026)	
- population totale de 1981 se lit	1,700
devrait se lire	1,329

A10 Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement

a) Kitimat 1, R, C.-B. (CGT 5949803)
devrait être annulé

A11 Problème: Mauvaise allocation de secteur de dénombrement

Montréal, RMR

a) SR 382.01 (code 3122)	
- population totale de 1981 se lit	3,513
devrait se lire	3,848
b) SR 382.02 (code 3123)	
- population totale de 1981 se lit	5,212
devrait se lire	4,877

Langue maternelle

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976 sur la langue maternelle:

- a) Le taux de non-réponse est tombé de 1.9 % en 1976 à 1.1 % en 1981. Les changements observés pour certaines langues s'expliquent en partie par un meilleur dénombrement de la population.
- b) Au recensement de 1976, 1.9 % de la population n'avait pas répondu à la question sur la langue maternelle et l'on avait codé leur langue dans la catégorie "non déclarée". Au recensement de 1981, une langue précise a été attribuée au 1.1 % des recensés qui n'ont pas répondu à cette question (voir le tableau ci-dessous).
- c) Les procédures en vue de la suppression des réponses multiples, enregistrées chez 2.4 % de la population en 1981, ont été modifiées au recensement de 1981. En 1976, un contrôle arbitraire et déterminant supprimait les réponses multiples pour ne garder qu'une réponse valable pour chaque recensé. Au recensement de 1981, on a conservé une seule réponse en utilisant des algorithmes informatiques probabilistes (voir le tableau ci-dessous pour la redistribution des combinaisons comportant le français, l'anglais et autres langues).

d) La catégorie "Indien, n.d.a." regroupe les personnes d'ascendance autochtone et celles qui sont d'ascendance indienne asiatique. En 1976, la langue maternelle de toutes ces personnes a été codée "langue amérindienne".

Données sur la langue maternelle déclarée selon la langue maternelle attribuée, Canada, 1981

Langue maternelle déclarée en 1981	Langue maternelle attribuée en 1981		
	Anglais	Français	Autre
Anglais seulement	14,518,400
Français seulement	...	6,077,695	...
Autre seulement ^{1,2}	...	2,495	2,897,730
Anglais et français ³	103,595	104,650	...
Anglais et autre ^{2,4}	122,655	235	202,640
Français et autre ⁵	...	9,305	12,945
Anglais, français et autre ³	7,845	7,375	14,250
Non-réponse	165,970	47,340	48,060
Total	14,918,460	6,249,095	3,175,625

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1 "Autre" comprend toutes les langues non officielles.

2 Lors du traitement des données par ordinateur, le français a été attribué comme langue maternelle pour un certain nombre de réponses écrites (par ex., "belge" pouvait être "français" ou "flamand").

3 En 1976, on a fait un choix aléatoire entre le français et l'anglais.

4 En 1976, on a attribué l' "anglais" à tous les recensés qui avaient indiqué "Anglais et autre".

5 En 1976, on a attribué le "français" à tous les recensés qui avaient indiqué "Français et autre".

Les utilisateurs noteront que les modifications apportées aux procédures de traitement influent quelque peu sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976. Signalons que 96.5 % de la population ont fourni des données précises. En outre, les mêmes données auraient paru pour 98.0 % de la population en 1981, peu importe que l'on eût employé la méthode de traitement de 1976 ou celle de 1981. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

Langue officielle

La comparabilité des données du recensement de 1981 sur la langue officielle avec celles de 1971, est affectée par le fait que différentes procédures de traitement de données ont été appliquées.

Les utilisateurs doivent savoir qu'en 1971, les personnes qui ont déclaré une langue officielle comme langue maternelle ou langue parlée à la maison étaient considérées comme étant capables de parler cette langue, et la réponse sur la langue officielle était ajustée en conséquence. En 1981, cette procédure n'a été utilisée que pour les personnes qui indiquaient une langue officielle comme langue parlée à la maison.

Le changement dans les procédures de traitement de 1981 comparées à 1971, a occasionné une diminution du nombre de personnes "bilingues" et un nombre plus élevé de réponses dans la catégorie "ni anglais, ni français".

Par exemple, au Manitoba et en Saskatchewan, lorsque les données de 1981 ont été comparées avec celles de 1971, les résultats indiquent un déclin du nombre de personnes "bilingues". Toutefois, lorsque les procédures de 1971 sont appliquées aux données de 1981, ces deux provinces enregistrent une augmentation du nombre de personnes capables de parler l'anglais et le français.

Les utilisateurs doivent se reporter au Dictionnaire du recensement de 1981 pour obtenir des indications sur les changements intervenus entre 1971 et 1981.

Langue parlée à la maison

Les procédures de contrôle et d'imputation pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison réduisent les réponses multiples à des réponses uniques. En 1981, la résolution des réponses multiples est basée sur la fréquence des langues indiquées par les membres de la famille, alors qu'en 1971 elle est effectuée à partir des langues déclarées.

En comparant les données de la langue parlée à la maison à la langue maternelle, nous pouvons obtenir une indication des personnes utilisant ou n'utilisant pas la langue qu'elles ont indiqué comme langue maternelle.

Toutefois, à cause du processus de traitement, des personnes qui ont indiqué des réponses multiples identiques pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison, peuvent se voir attribuer une langue parlée à la maison qui diffère de la langue maternelle.

Par exemple, si un répondant a indiqué une langue maternelle anglaise ou française, la langue maternelle qui lui est attribuée est l'une ou l'autre, mais non les deux. Parallèlement, la langue anglaise ou française peut lui être assignée comme langue parlée à la maison.

En 1981, les procédures nous révèlent également qu'il y a 22 % des répondants identifiés avec l'anglais comme langue maternelle et le français comme langue parlée à la maison qui avaient indiqué initialement l'anglais et le français comme langue parlée à la maison. Également, 11 % des répondants avec une langue maternelle française et l'anglais comme langue parlée à la maison ont également indiqué le français comme langue parlée à la maison. La même situation s'est produite en 1971, mais les chiffres ne sont pas disponibles.

Les utilisateurs doivent se reporter au Dictionnaire du recensement de 1981 pour obtenir des indications sur les changements intervenus entre 1971 et 1981.

Mobilité

Les limites des régions géographiques sont celles qui s'appliquaient le 1^{er} janvier 1981, date de référence géographique aux fins du recensement du Canada de 1981. Même quand la région géographique se rapporte au lieu de résidence en 1976 (comme dans le cas des émigrants internes), il s'agit de ses limites géographiques de 1981.

Les migrants n'ont pas tous répondu à la question sur leur lieu de résidence cinq ans auparavant. Aux recensements antérieurs, on a observé deux niveaux de non-réponse, soit: (i) le cas des répondants qui n'avaient fourni aucun renseignement (non-réponse); et (ii) le cas de ceux qui avaient fourni assez de détails pour que l'on puisse déterminer quelle était leur province de résidence cinq ans auparavant, mais sans précision au niveau infraprovincial (réponse partielle). En 1981, grâce à un contrôle plus rigoureux des données géographiques lors du dépouillement, des réponses complètes furent imputées à ces deux catégories de personnes; il n'a donc pas été nécessaire d'établir une catégorie "non déclarée" aux niveaux provincial et infraprovincial pour le lieu de résidence cinq ans auparavant.

Pour obtenir à un niveau géographique donné, le nombre total de "migrants" (un migrant est une personne qui, cinq ans auparavant, n'avait pas son domicile habituel dans la SDR où elle a été dénombrée), on additionne les chiffres des unités qui le composent; par exemple, le nombre de migrants pour l'ensemble du Canada est la somme du nombre de migrants au niveau des diverses provinces, etc. Toutefois, cette additivité ne saurait s'appliquer dans le cas de l'immigration ou de l'émigration interne. Par exemple, les immigrants internes, au niveau d'une sous-division de recensement, comprennent tous les migrants "de la même province" et "d'autres provinces", tandis que les immigrants internes au niveau provincial ne comprendraient pas ceux qui viennent "de la même province". Par conséquent, au niveau de la province, le sous-groupe venant "de la même province" pour les immigrants internes ne s'applique pas, comme l'indique le tableau.

Nombre de semaines travaillées

Les données concernant le nombre de semaines travaillées en 1980 doivent être utilisées avec circonspection pour les catégories 40-48 semaines et 49-52 semaines car certains répondants ont tendance à ne pas inclure leurs congés payés de vacances ou pour autres raisons dans leurs semaines de travail, tel que requis. Ainsi, la catégorie 49 à 52 semaines peut être sous-estimée.

Origine ethnique

Au recensement de 1981, la question sur l'origine ethnique a été posée pour tenter de déterminer "les racines" de la population du Canada. Les données tirées des réponses à cette question indiquent la perception des répondants vis-à-vis leur origine ethnique et le groupe culturel auquel ils s'identifient le plus étroitement.

Sept importants facteurs influent sur la comparabilité des données de 1981 sur l'origine ethnique avec celles des recensements antérieurs:

- (1) Aux recensements antérieurs, l'origine ethnique (origine raciale) était habituellement déterminée en fonction de l'ancêtre paternel⁽¹⁾. Le recensement de 1981 est le premier à ne pas avoir considéré seulement l'ascendance paternelle.

(1) Aux recensements de 1911 à 1931, l'ascendance autochtone ou métisse des recensés a été établie sur le côté maternel.

- (2) Le recensement de 1981 est le premier à accepter une réponse multiple sur l'origine ethnique des répondants (par exemple, une réponse "français" et "allemand" est valable et a été conservée aux fins des totalisations). Aux recensements antérieurs, on supprimait les réponses multiples à la question sur l'origine ethnique pour n'en garder qu'une. Au recensement de 1971, si le répondant avait indiqué plusieurs origines ethniques sur son questionnaire, on en choisissait une de façon arbitraire. De la sorte, en 1971, si 100 répondants avaient déclaré comme groupe ethnique "français" et "allemand", on aurait peut-être attribué "français" à 45 d'entre eux, et "allemand" au reste. En 1981, ces 100 répondants conserveraient ces deux origines ethniques.
- (3) En 1981, 7.6 % de la population hors institution ont déclaré plusieurs origines ethniques. Il convient, cependant, de noter que ce pourcentage exclut les combinaisons "anglais", "irlandais", "écossais", "gallois", "britannique", n.d.a. et "britannique", n.c.a. Ces combinaisons ont été traitées comme une seule réponse (c'est-à-dire britannique) dans les produits de données de 1981 déjà mis au point, bien qu'il s'agisse réellement de réponses multiples. Si l'on conservait ces combinaisons, la population hors institution ayant plusieurs origines ethniques s'établirait à 11.6 % en 1981.

Par contre, les réponses uniques "français" comprennent les recensés qui ont déclaré une seule origine ethnique française ou une seule inscription en toutes lettres de la mention "québécois", "franco-ontarien" ou "acadien". Ceux qui ont déclaré une double origine comme "français et québécois, franco-ontarien ou acadien" sont regroupés avec les réponses multiples "français".

- (4) Étant donné que toutes les réponses multiples données au recensement de 1971 ont été ramenées, lors du traitement, à une seule, il n'est pas possible de comparer les données uniques de ce recensement à celles de 1981, puisque cela pourrait entraîner une sous-estimation de la variation réelle. C'est le cas plus particulièrement de certaines origines ethniques européennes: par exemple, il y a eu taux de variation négatif pour les réponses "anglais, écossais, irlandais, hollandais, ukrainien, polonais et juif".

De même, une comparaison des données de 1971 aux réponses uniques et multiples de 1981 pourrait entraîner une surestimation de la variation réelle.

Cependant, certains groupes ethniques qui ont immigré en grand nombre au Canada affichent une forte augmentation depuis 1971 même lorsqu'on compare ces origines aux origines uniques de 1981; il s'agit entre autres des groupes comme "chinois, indo-pakistanaï, asiatique oriental, libanais, syrien et autres groupes d'Asie et espagnol" (y compris ceux d'Amérique du Sud et d'Amérique latine).

- (5) En 1971, chaque répondant qui avait indiqué être de confession juive, peu importe l'origine ethnique qu'il avait déclarée, s'est vu attribuer l'origine ethnique juive. En 1981, bien que ces attributions n'aient pas eu lieu, 94 % de la population hors institution ayant indiqué être uniquement d'origine juive ont déclaré également appartenir à la religion juive.
- (6) Il convient également de noter qu'il peut y avoir quelques anomalies dans les données de 1981 basées sur une interprétation faussée de la question sur l'origine ethnique lorsqu'elles sont recoupées avec le lieu de naissance, la langue maternelle ou la religion: selon le lieu de naissance, quelques tableaux peuvent inclure des autochtones nés en Inde, au Pakistan, en Guyane, etc.; selon la langue maternelle, quelques tableaux peuvent comprendre des autochtones parlant une langue maternelle indo-asiatique; et selon la religion, quelques tableaux peuvent comprendre des autochtones affichant des religions non chrétiennes orientales, en particulier hindoue, islamique et sikh.

- (7) En 1981, l'origine ethnique a été déclarée pour toute la population à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Ces derniers sont inclus dans les publications des recensements antérieurs. En 1981, les pensionnaires d'institution représentaient 1.1 % de la population totale.

Les utilisateurs doivent se reporter au Dictionnaire du recensement de 1981 pour obtenir des indications sur les changements intervenus entre 1971 et 1981. Des renseignements supplémentaires sur la comparabilité des données seront disponibles dans les bulletins et bandes sommaires ainsi que dans les guides sommaires et rapports sur la qualité des données, qui paraîtront cette année.

Pensionnaires d'institution

Bien que certaines des définitions précédentes des variables, pour lesquelles on a recueilli des données-échantillon, indiquent que les "pensionnaires d'institution" sont exclus, en fait, à cause des exigences du traitement, c'est le cas de tous les tableaux du présent bulletin basés sur la population, même de ceux qui affichent des classements recoupés avec des données intégrales (comme celles sur la langue maternelle). De plus, la base de la population totale pour les données-échantillon, que l'on peut désigner comme la population non pensionnaire, ne correspondra pas exactement au chiffre provenant des données intégrales, là encore en raison d'une exigence spéciale au traitement qui a fait baisser le chiffre définitif de quelque 5,700 personnes. Pour plus de détails sur la question ou sur tout autre changement de traitement touchant la comparabilité des données, voir Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Personnes nées en dehors du Canada et immigrants

En effet, les personnes qui ont indiqué être nées en dehors du Canada mais qui sont maintenant des citoyens canadiens de naissance ne sont pas considérées comme des immigrants au Canada. Par conséquent, elles n'ont pas à déclarer l'année d'immigration ou leur âge à l'immigration lorsqu'elles s'établissent au Canada de façon permanente. Dans les statistiques du recensement de 1981, ces personnes ont été classées dans la catégorie des non-immigrants; elles n'ont pas à obtenir le statut d'immigrant reçu pour être autorisées à s'installer en permanence au Canada. Par contre, au recensement de 1971, toutes les personnes nées en dehors du Canada ont été classées comme immigrants et ont dû répondre à la question sur l'année d'immigration.

La modification apportée en 1981, laquelle visait à connaître la citoyenneté à la naissance et à faire la distinction entre les Canadiens de naissance qui sont nés en dehors du Canada et les immigrants au Canada, influe sur la comparabilité des données de ces deux recensements. Les notes explicatives de tous les tableaux faisant état des statistiques sur les personnes nées en dehors du Canada fournissent des éclaircissements sur la façon dont les données sur les non-immigrants ont été traitées.

Bien que les produits réguliers de recensement ne présentent que des données sur les immigrants qui sont nés en dehors du Canada, le recensement de 1981 admet que certaines personnes nées au Canada puissent être classées comme immigrants parce qu'elles ont indiqué une année d'immigration.

Population rurale agricole

Il est fort probable que les chiffres de la "population rurale agricole" soient inférieurs à ceux de 1976 en raison de la nature plus restrictive de la définition de 1981. Au recensement de 1981, le terme "Population rurale agricole" signifie: toutes les personnes demeurant dans des régions rurales, qui font partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement. Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

Profession

Les données concernant les groupes de base 2791 "Professeurs d'école technique et professionnelle" et 2793 "Professeurs au niveau postsecondaire, n.c.a." pour le Québec doivent être regroupées lorsque l'on désire comparer ces deux professions avec celles des autres provinces ou avec les données de 1971. Ceci est attribuable à une erreur dans la Classification type des professions qui a inclus les professeurs de CEGEP dans le groupe de base 2793 au lieu de 2791.

Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement chevauchant les limites de provinces

À cause de la méthode de la production des bandes sommaires et des microfiches, il n'a pas été possible de présenter un total au niveau de la région métropolitaine ou de l'agglomération de recensement qui chevauchent les limites de deux provinces. Aussi, pour la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull, il faut additionner les données de la partie ontarienne et de la partie québécoise pour obtenir un total. La même procédure s'applique dans le cas des agglomérations de recensement de Cornwall et de Hawkesbury (parties ontarienne et québécoise) et de Flin Flon (parties du Manitoba et de la Saskatchewan). Dans la Série des profils, cependant, les totaux sont indiqués pour les agglomérations et les régions métropolitaines de recensement qui chevauchent les limites de deux provinces, puisqu'une méthode de production différente a été utilisée.

Revenu

Pour avoir une définition élargie ainsi que la dérivation des variables: revenus total, moyen et médian, erreur type du revenu moyen, principale source de revenu et fréquence des unités à faible revenu (catégorie de revenu), l'utilisateur devrait consulter le Dictionnaire du recensement de 1981, n° 99-901 au catalogue. Il convient de noter que dans le cas du revenu total, du revenu d'emploi et des traitements et salaires de la population (personnes de 15 ans et plus), les moyennes, médianes et erreurs types sont calculées pour les personnes ayant un revenu seulement. Pour tous les autres univers, ces statistiques s'appliquent à toutes les unités, qu'elles aient ou non déclaré un revenu. Le revenu agrégé est le produit des chiffres arrondis et de la moyenne non arrondie. Le produit est ensuite arrondi au millier le plus près. Cependant, les répartitions en pourcentage du revenu agrégé ont été calculées avant l'arrondissement aux milliers.

Aux fins de statistiques sur les faibles revenus, les familles économiques et les personnes seules qui résident au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les réserves indiennes ne sont pas comprises dans les estimations.

Pour une définition plus complète a) des éléments du revenu total et des exclusions du concept du revenu, b) du calcul du revenu moyen et du revenu médian et de l'interprétation de l'erreur type du revenu moyen, c) de la principale source de revenu pour les divers univers et d) du concept, du champ d'observation et de la dérivation des statistiques sur les faibles revenus, voir le texte pertinent dans les publications suivantes:

Nº 92-928 au catalogue - Population, revenu total

Nº 92-934 au catalogue - Ménages privés, revenu

Nº 92-936 au catalogue - Familles de recensement dans les ménages privés, revenu

Nº 92-937 au catalogue - Familles économiques dans les ménages privés, revenu et certaines caractéristiques

Pour obtenir plus de renseignements sur les sources de revenu et sur leur comparabilité chronologique, prière de consulter le Guide sommaire - Population-échantillon, nº 99-903 au catalogue.

De même, pour plus de détails sur les aspects qualitatifs des données sur le revenu, l'utilisateur aura avantage à se reporter à la publication Qualité des données - Population-échantillon, nº 99-905 au catalogue.

Les statistiques sur le revenu tirées du recensement sont sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Bien qu'elle puisse être très petite pour les grands groupes de population, on ne peut en ignorer les répercussions dans le cas des très petits sous-groupes de population situés dans une région ou une catégorie donnée. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, plus grand sera l'échantillon, plus petite sera l'erreur. Pour cette raison, les données sur le revenu pour des régions, autres que les secteurs de dénombrement, de moins de 250 habitants ont été supprimées. Le critère de suppression des données pour les secteurs de dénombrement a été abaissé à 25 ou 50 personnes. Lorsque des statistiques n'ont pas été supprimées et qu'elles sont basées sur des totaux relativement petits, nous conseillons fortement à l'utilisateur de se montrer prudent dans l'emploi et l'interprétation de ces statistiques.

Statut professionnel - sans objet - Tableau SDE81B41

La catégorie "statut professionnel - sans objet" comprend les personnes qui n'ont travaillé ni en 1980 ni en 1981. La plupart de ces personnes n'auraient pas touché de revenu de l'emploi en 1980. Toutefois, certaines ont pu être rémunérées en 1980 pour un travail exécuté en 1979.

Totaux résiduels

Dans la série spéciale, qui donne le reste ou les totaux résiduels, le total peut correspondre au total de la province ou du territoire. Le problème survient à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ne comptent aucune région métropolitaine de recensement. La répétition de certaines données est donc inévitable. La même situation se retrouve au niveau des secteurs de recensement dans la série de base, lorsque le total partiel des secteurs de recensement provinciaux correspond au total de la province ou du territoire dans les régions susmentionnées.